



LA CADIÈRE D'AZUR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION



Janvier 2016

Consultable sur le site www.lacadieredazur.fr

Villes et Villages
Fleurés



La Course des Vignes

Un bon départ pour 2016 !



Meilleurs Vœux ...



ÉDITO

Les terribles attentats meurtriers du 13 novembre à Paris ont endeuillé la Nation et voulu frapper notre civilisation, les symboles de notre démocratie et de nos modes de vie.

Ce sont les valeurs de notre République qui étaient visées dans chacune des innocentes victimes de cette tuerie.

Nous devons résister et continuer d'aller de l'avant en réponse aux dangers qui nous menacent.

Résister, c'est vivre comme on l'a toujours fait, maintenir nos fêtes, nos traditions, librement.

Pour la commune, c'est poursuivre nos actions, l'entretien, l'embellissement de notre riche patrimoine, la réalisation de nouveaux investissements pour la sécurité de tous et l'avancée de la modernisation.

Je ne peux que répéter que les budgets dont nous disposons, de plus en plus limités, imposent encore plus de rigueur dans notre gestion, nous devons préserver les équilibres financiers, veiller à ne pas augmenter la dette communale heureusement très faible et conserver une fiscalité raisonnable : un vrai défi à relever... !

Naviguer par gros temps n'est pas chose facile mais le navire est solide et l'équipage déterminé.

Avec votre confiance, nous garderons le cap, même si nous devons réduire la voilure.

Cadiérennes, Cadiérens,
après ce passage en 2016, en famille, entre amis,
mes vœux les plus chaleureux vous accompagnent.

Le Maire,
René JOURDAN



Extraits des principales décisions du Conseil Municipal

Les procès verbaux complets peuvent être consultés sur le site internet www.lacadierdazur.fr

SÉANCE DU 29 JUIN 2015

FIXATION DES TARIFS DE CERTAINS DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Les collectivités peuvent délivrer sur leur domaine public des autorisations d'occupation temporaire, sachant que ces actes sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment.

Ces autorisations ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumises au paiement d'une redevance.

DROITS DE PLACE POUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Les tarifs en vigueur avaient été fixés par délibération en date du 19 décembre 2001

Proposition :

- Etalage jusqu'à 4 mètres : 5 €
- Etalage au-delà de 4 mètres : 8 €

POUR LES CIRQUES, SPECTACLES DE GUIGNOLS, CAMIONS-VENTE LA REDEVANCE EST ACTUELLEMENT DE 16 €.

Proposition : 20 €/ jour

POUR LES STANDS DES AUTRES MARCHÉS (NOËL, FÊTE DES VENDANGES)

Proposition : 20 € les 4 mètres d'étalage

POUR LES VIDE-GRENIERS, PUCES

Proposition : 15 € les 5 mètres d'étalage

Un arrêté sera rédigé pour accorder l'utilisation provisoire du domaine public communal et d'en définir les conditions.

POUR LES TERRASSES DES BARS ET RESTAURANTS

Proposition : 15 € le m²

Il est précisé qu'une convention fixant les conditions d'occupation du domaine public communal sera signée avec les différents commerçants concernés (bars et restaurants).

Tarifs adoptés à l'unanimité.

FIXATION DU PRIX DU TICKET DE CANTINE SCOLAIRE

Le coût réel du repas s'élève à 5,74 euros

Le prix du ticket de cantine payé par les familles est inchangé depuis septembre 2013 : 2,95 euros,

Et restera inchangé pour l'année 2015/2016.

Vote à l'unanimité.

FIXATION DES TARIFS DU PRIX DE L'EAU

Le Maire expose au conseil municipal les raisons pour lesquelles il s'avère nécessaire d'augmenter le prix de vente de l'eau à compter du 2^e semestre 2015.

La Société du Canal de Provence actualisant ses tarifs à chaque factura-

tion définitive annuelle et les dépenses d'entretien du réseau communal étant également une lourde charge pour le budget en régie municipale, le Maire propose la nouvelle tarification.

	Tarifs en vigueur	Propositions à compter du 2 ^e semestre 2015
Abonnement semestriel	40,00 €	42,00 €
TR1 de 0 à 30 m ³	0,22 €	0,24 €
TR2 de 31 m ³ à 100 m ³	1,40 €	1,48 €
TR3 supérieur à 100 m ³	2,10 €	2,25 €
Frais après coupure	90,00 €	95,00 €
Compteur gelé	85,00 €	95,00 €

Vote à l'unanimité.

ORGANISATION DU CENTRE D'ACCUEIL DE LOISIRS ÉTÉ 2015 ; FIXATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COM- MUNE. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA CAF

le maire indique aux membres du conseil municipal que **l'ALCH est géré depuis avril 2015 par l'odel Var. Depuis cette date en raison de la multiplication des prestations (NAPS, ALCH...)** un marché à prix forfaitaire a été passé, il n'y a plus un prix journée /enfant.

Une réactualisation de la grille tarifaire de la participation des familles sera calculée ultérieurement.

Pour l'été 2015 le Maire propose de maintenir la grille de juillet 2014 sans augmentation.

Quotient familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants
QF inférieur à 600 €	4,20 €	4 €	3,8 €
QF compris entre 600 € et 900 €	6,20 €	6,00 €	5,80 €
QF compris entre 900 € et 1200 €	9,20 €	9,00 €	8,80 €
QF compris entre 1200 € et 1600 €	12,70 €	12,50 €	12,30 €
QF compris entre 1600 € et 1800 €	17,70 €	17,50 €	17,30 €
QF compris entre 1800 € et 2000 €	23,70 €	23,50 €	23,30 €
QF supérieur à 2000 €	26,70 €	26,00 €	25,80 €

Vote à l'unanimité.



SÉANCE DU 29 JUIN 2015 (suite)

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LA COMMUNE DE SAINT CYR SUR MER POUR LA RÉFECTION DU CHEMIN DE LA MALISSONNE

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de procéder à une remise en état d'une partie du chemin de La Malissonne voirie commune à Saint Cyr Sur Mer et La Cadière d'Azur.

La commune de La Cadière d'Azur décide de transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage à la commune de Saint-Cyr sur Mer pour ce chantier.

L'estimation de l'opération s'élève à 70 000 € hors taxe soit pour chaque commune environ 38 500 € hors taxe.

Le montant exact de la participation demandée à La Cadière d'Azur s'effectuera après analyse des factures détaillées et par application des règles de répartitions énoncées dans la convention.

Vote à l'unanimité.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT FINANCIÈRE ET DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS ENTRE LA COMMUNE ET LE LOGIS FAMILIAL VAROIS

Le maire rappelle que par une délibération en date du 28 sept. 2012, la commune s'était engagée auprès du Logis Familial Varois à soutenir le programme de construction de 23 logements sociaux collectifs dénommés «La Farigoule», avenue A. Briant par une subvention de 130 000 euros et la garantie des emprunts.

En contrepartie le Logis Familial Varois s'engage à mettre à disposition de la commune quatre logements : deux T2, un T3 et un T4.

Vote à l'unanimité.

RÈGLEMENT DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL (TABLEAUX NUMÉRIQUES ET TABLETTES) ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'un règlement de mise à disposition par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume à l'ensemble des écoles des communes adhérentes de tableaux numériques interactifs et de tablettes pour les élèves des classes élémentaires.

Ce matériel appartiendra à la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume, la maintenance et la formation seront assurées par elle.

Vote à l'unanimité.

MARCHÉ POUR LES DIAGNOSTICS D'ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS RELATIF AUX VOIRIES ET AUX ÉTABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC ET BATIMENTS À USAGE D'HABITATION

Pour la Cadière la société SUD EST DIAGNOSTIC a été retenue pour un montant TTC de 10242 euros.

Vote à l'unanimité.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE D 149

Monsieur le Maire indique qu'afin de pouvoir réaliser un programme de logements sociaux dans la forêt communale du Défends, il faut prélever environ 10 000 m² sur le régime forestier.

Afin de maintenir la même superficie de forêt, il est proposé d'acheter une parcelle de 7 990 m² au prix de 10 000 euros en accord avec le propriétaire.

Vote à l'unanimité.

AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME LA CONVENTION D'ORGANISATION ET DE FINANCEMENT DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire indique que la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume a la compétence des transports scolaires depuis le 1^{er} janvier 2015.

En raison des difficultés de mise en place, il est convenu de redonner la gestion de cette compétence au conseil départemental jusqu'au 31 août 2017.

Néanmoins, un projet de convention est nécessaire afin de fixer les conditions d'organisation et le financement de cette période transitoire.

Vote à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2014

• CIMETIERE/CONCESSION COLOMBARIUM

• SERVICE DE L'EAU

• COMMUNE

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2014 ont été réalisées par le Trésorier en poste à Saint-Cyr sur Mer et les comptes de gestion établis par ce dernier sont conformes aux comptes administratifs dressés par l'ordonnateur.

Ces trois comptes ont été votés à l'unanimité.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

CIMETIERE/CONCESSION COLOMBARIUM

Le compte administratif est présenté par Monsieur ARLON Daniel, Adjoint au Maire.

Section d'exploitation

Dépenses arrêtées à la somme de 12 482,62 euros

Recettes arrêtées à la somme de 42 161,56 euros

Excédent de 29 678,94 euros

Section d'investissement

Dépenses arrêtées à la somme de 2 367,45 euros

Recettes arrêtées à la somme de 67 950,24 euros

Excédent de 65 582,79 euros

SERVICE DE L'EAU

Le compte administratif est présenté par Monsieur MARTINEZ Sébastien, Adjoint au Maire.

Section d'exploitation

Dépenses arrêtées à la somme de 874 225,09 euros

Recettes arrêtées à la somme de 1 032 054,77 euros

Excédent de 157 829,68 euros

Section d'investissement

Dépenses arrêtées à la somme de 415 940,09 euros

Recettes arrêtées à la somme de 432 126,30 euros

Excédent de 16 186,21 euros

COMMUNE

Le compte administratif est présenté par Monsieur DELEDDA Robert, Adjoint au Maire.

Section de fonctionnement

Dépenses arrêtées à la somme de 3 827 272,87 euros

Recettes arrêtées à la somme de 5 441 724,43 euros

Excédent de 1 614 451,56 euros



Section d'investissement

Dépenses arrêtées à la somme de 2 416 868,63 euros

Recettes arrêtées à la somme de 1 808 028,20 euros

Déficit de 608 840,43 euros

Monsieur DELEDDA demande à Monsieur le Maire de quitter la salle afin de procéder au vote.

- **Compte administratif CIMETIERE/CONCESSION COLOMBARIUM adopté à l'unanimité.**
- **Compte administratif SERVICE DE L'EAU adopté à l'unanimité.**
- **Compte administratif COMMUNE adopté à l'unanimité.**

Monsieur DELEDDA rappelle Monsieur le Maire, lui fait part des votes et le félicite pour sa gestion.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble du conseil municipal pour la confiance témoignée et l'ensemble du personnel pour le travail accompli à ses côtés.

AFFECTATION DES RESULTATS EXERCICE 2014

CIMETIERE/CONCESSIONS COLOMBARIUMS

Après constat d'un excédent cumulé de 29 678,94 € le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Excédent antérieur reporté : 5 661,56 €

Résultat de l'exercice section d'exploitation - excédent : 24 017,38 €

Résultat cumulé - excédent : 29 678,94 €

Résultat de l'exercice en investissement - excédent : 65 582,79 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : NEANT

Besoin de financement en investissement : NEANT

Affectation en réserve R 1 068 : NEANT

Report en fonctionnement R 002 à affecter en 2015 : 29 678,94 €

Vote à l'unanimité.

SERVICE DE L'EAU

Après constat d'un excédent cumulé de 157 829,68 € le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Excédent antérieur reporté : 95 035,71 €

Résultat de l'exercice section d'exploitation - excédent : 62 793,97 €

Résultat cumulé - excédent : 157 829,68 €

Résultat de l'exercice en investissement - excédent : 16 186,21 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : NEANT

Besoin de financement en investissement : NEANT

Affectation en réserve R 1 068 : NEANT

Report en fonctionnement R 002 à affecter en 2015 : 157 829,68 €

Vote à l'unanimité

COMMUNE

Après constat d'un excédent cumulé de 1 614 451,56 € le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la façon suivante :

Excédent antérieur reporté : 841 543,57 €

Résultat de l'exercice section de fonctionnement - excédent : 772 907,99 €

Résultat cumulé - excédent : 1 614 651,56 €

Résultat de l'exercice en investissement - déficit : -608 840,43 €

Solde des restes à réaliser d'investissement - déficit : - 309 405,00 €

Besoin de financement en investissement (solde + RAR) : 918 245,43 €

Affectation en réserve R 1 068 : 918 945,43 €

Excédent définitif à affecter en 2015 ligne R 002 : 696 206,13 €

Vote à l'unanimité

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2015

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE RÉALISER UN SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET SOLLICITER UNE AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Monsieur le Maire fait connaître aux membres du conseil municipal qu'il serait opportun d'envisager en 2015, la réalisation d'une étude sur le fonctionnement du service de l'alimentation en eau potable.

Il précise que le contenu et l'estimation hors taxe de l'opération sont les suivants :

Désignation

- Schéma directeur d'A.E.P. pour un montant total HT de 42 000 €
 - Pose de compteurs de sectorisation pour un montant total HT de 35 000 €
 - Carnet de vannage pour un montant total HT de 1 000 €
- Soit un total HT de 78 000 €

et propose de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau afin d'obtenir la subvention la plus large.

Vote à l'unanimité

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE RÉALISER UN SCHÉMA DIRECTEUR D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE CONSULTATION DES BUREAUX D'ÉTUDES

Ce schéma a pour objet de réaliser un diagnostic du fonctionnement actuel (ressource, réseau, stockage) et d'évaluer les besoins dans les dix ans à venir avec des propositions de différents scénarii chiffrés et leurs impacts sur le prix de l'eau.

Vote à l'unanimité

TAXE D'HABITATION

MODIFICATION DU TAUX DE L'ABATTEMENT GÉNÉRAL À LA BASE ANTERIEUREMENT INSTITUÉ

Le code général des impôts permet au conseil municipal d'instituer un abattement à la base entre 1 % et 15 % de la valeur locative moyenne des logements.

Le Maire indique qu'en raison de la conjoncture économique et de la baisse importante de la D.G.F. jusqu'en 2017, il est demandé aux membres de l'assemblée d'effectuer une baisse du taux de l'abattement général à la base actuellement de 15 % et de le porter à 10 %.

Vote à l'unanimité

DEMANDE DE PROROGATION DU DÉLAI DE DÉPÔT DES AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ AUX HANDICAPÉS PROGRAMMÉE DES ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX RECEVANT DU PUBLIC (ECRP)

Pour les collectivités territoriales, une délibération est désormais demandée pour solliciter une prorogation du délai de dépôt des Ad'AP. La dérogation doit être justifiée par :

- des difficultés financières
- et/ou des difficultés techniques
- et/ou un cas de force majeure



SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE (suite)

La commune de la Cadière d'Azur a déjà sollicité par courriers en date du 5/02/2015 et du 03/07/2015 une prorogation du délai.

Au total, ce sont 22 ECRP qui sont concernés.

Le Maire expose les différents arguments financiers, techniques, de force majeure en faveur d'une prorogation.

À noter qu'un marché de service a été lancé en 2014 par la communauté d'agglomération Sud-Sainte pour la réalisation des Ad'AP des communes. Ce marché devrait être attribué courant septembre 2015.

Vote à l'unanimité

RÉAMENAGEMENT D'UN EMPRUNT SOUSCRIT AUPRÈS DU CRÉDIT AGRICOLE PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR. AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVE-NANT AU CONTRAT

La commune a sollicité la Caisse Régionale de Crédit Agricole Provence Alpes Côte d'Azur pour le réaménagement de sa dette dans cet établissement.

Emprunt susceptible de faire l'objet d'une renégociation a été souscrit le 20/12/2007 pour un montant de 300 000 euros, au taux initial de 4,63 %.

Le Crédit Agricole se déclare favorable à un réaménagement de cet emprunt au taux de 3,43% à compter du 30 Septembre 2015. Nouveau capital restant dû : 241 500 euros

Vote à l'unanimité

VOIRIES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE INTÉGRATION DE NOUVELLES VOIRIES DANS LE TABLEAU DE CLASSEMENT

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que le conseil communautaire en date du 6 juillet 2015 a approuvé l'intégration de nouvelles voiries dans le tableau de classement des voiries d'intérêt communautaire.

Rues concernées pour La Cadière :

- Rue des Anciennes Ecoles
- Rue du Grenadier
- Calade de la Petite Ruelle
- Rue du Grand Four
- Rue de l'Octave
- Rue Auguste Charlois
- Rue de la Colle
- Traverse Marquand
- Rue de l'Horloge
- Rue du Greffe
- Rue Blanquerie
- Rue de l'Eglise
- Rue du Jeu de Paume
- Rue de la Rate
- Rue Paradis
- Rue de l'Hôpital
- Place des Consuls
- Place des Bergers
- Place des Prud'Hommes
- Place Saint-André
- Place Sainte-Madeleine

pour un linéaire d'environ 1 035 mètres avec 5 places d'environ 1 652 m². Ces différentes voies du centre historique forment, avec les maisons qui les bordent, la partie la plus ancienne de l'étroite enceinte fortifiée du «village perché» de la Cadière d'Azur. Elle en font son caractère si parti-

culier puisque, toutes reliées les unes aux autres, permettent de visiter et découvrir le village, ses différentes portes, son église et forment un circuit pédestre touristique riche.

INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE :

Voies reliant un site d'intérêt communautaire par sa qualité paysagère et architecturale.

La communauté d'agglomération Sud Sainte Baume assure les aménagements et les investissements requis (concernant la chaussée proprement dite ainsi que les accotements, les fossés, les murs de soutènement y compris la mise en place si nécessaire de l'éclairage, d'espaces verts, de réseaux secs (téléphone, fibres), de signalétique (horizontale et verticale) ainsi que l'entretien de la voirie stricto sensu (à l'exclusion de tout ce qui concerne les accessoires tels le pluvial, les réseaux secs, les espaces verts, l'éclairage public) ; la commune demeure compétente pour tout ce qui n'est pas transféré à la communauté d'agglomération.

Autorisation donnée au Maire de signer tout document afférant à ces intégrations de voirie.

Par 23 voix pour (groupe du maire), 4 abstentions (M. Bonnet, Mmes Luquet, Terragno, Dostes)

PROPOSITION D'EXTENSION DES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE SOUTIEN À LA DYNAMISATION DES COMMUNES

La séance ouverte, Monsieur le Maire explique que le conseil communautaire en date du 6 juillet 2015 a approuvé cette proposition d'extension des compétences.

Il s'agit d'un ensemble d'interventions ou de prestations destinées à tirer parti des moyens de la communauté d'agglomération pour en faire bénéficier tant les communes membres qui bien souvent ne seraient pas intervenues elles-mêmes, que le territoire même de l'agglomération en renforçant son unité au travers, notamment, d'actions de développement.

Aménagement du territoire :

- promotion des usages en matière de technologie de l'information et de communication et actions ponctuelles à destination de tout ou partie de la population,
- actions visant à développer l'attractivité des territoires communaux au sein de la communauté,
- équipements de signalétique et/ou protection aux entrées du territoire de la communauté,
- participation par tous moyens de la communauté à des actions communales dont le retentissement bénéficie à l'ensemble du territoire de la communauté.

Soutien à la dynamisation des communes :

Au-delà des conventions à intervenir entre la communauté et les communes, la communauté participe, y compris financièrement, aux dispositifs contractuels européens, nationaux, régionaux, ou départementaux et conduit toute action visant à dynamiser et développer l'attractivité des territoires communaux (animation et promotion des territoires, études et actions de développement touristique,...)

Vote adopté

Par 23 voix pour (groupe du maire), 4 abstentions (M. Bonnet, Mmes Luquet, Terragno, Dostes)



SÉANCE DU 17 NOVEMBRE

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SIVU ASSAINISSEMENT

Il est nécessaire de présenter chaque année un rapport sur le fonctionnement du service public de l'assainissement du SIVU-ASSAINISSEMENT - Le Castellet - Le Beausset - La Cadière d'Azur, rédigé par le délégataire de service, VEOLIA EAU qui par contrat d'affermage a en charge les prestations principales à savoir :

- la caractérisation technique du service (présentation générale, nombre d'abonnements aux réseaux de collecte et d'ouvrages, ouvrages d'épuration, quantité de boues),
- la tarification de l'assainissement et recettes du service,
- les indicateurs de performance,
- le financement des investissements (travaux, dette, amortissements, programmes pluriannuels),
- les actions de solidarité et de coopération décentralisées
- l'évaluation de l'inscription du service public dans une stratégie de développement durable,
- les textes et annexes.

Le Maire ayant donné lecture du rapport avec le compte-rendu technique et financier, il demande aux membres de l'assemblée d'en prendre acte.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SYMIELEC VAR

Le Maire indique aux membres du conseil municipal que SYMIELEC VAR est devenu syndicat départemental interlocuteur unique des communes auprès d'E.R.D.F., concessionnaire des lignes de distribution d'énergie électrique sur l'ensemble du territoire des communes regroupées. Il effectue un compte-rendu annuel avec :

Les missions

- le contrôle de concession,
- la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des lignes électriques,
- le rôle de conseil auprès des collectivités adhérentes,
- la gestion et le contrôle de la taxe sur l'électricité,
- les économies d'énergie,
- les communications électroniques,
- la maintenance des réseaux d'éclairage public,

Les comptes (dépendances recettes),

Le fonctionnement (délibérations, arrêtés, marchés),

L'information et la communication.

La lecture du rapport d'information ayant été effectuée les membres du conseil municipal en ont pris acte.

VOTE DES DÉPENSES AFFÉRENTES AUX FOURNITURES ET AUX ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES ANNÉE 2015-2016

Le Maire propose de maintenir la dotation de 60 euros allouée par élève des écoles élémentaire et maternelle pour les diverses fournitures scolaires pour l'année 2015/2016 et ce jusqu'à nouvelle décision, ce qui représente une dépense globale de **16 020 euros** (effectif 267 élèves sur 11 classes).

En ce qui concerne l'activité extra-scolaire musique, qui sera réalisée à compter du mois d'octobre sur 32 semaines à raison de 7 vacations à l'école élémentaire et 2,5 vacations à l'école maternelle, 2 vacations supplémentaires étant réservées à la préparation des cours et aux représentations, le taux de base de la vacation proposé est de **28,50 euros** au lieu de 28 euros, cette activité représente une dépense globale de **10 488 euros**.

Pour l'activité sportive (piscine), choisie par l'équipe pédagogique, une somme forfaitaire de **3 500 euros** sera allouée à l'école élémentaire, la commune réglant directement les factures afférentes à l'activité.

En ce qui concerne les sorties pédagogiques, une somme de **500 euros** sera octroyée à chaque classe des écoles élémentaire (7 classes) et maternelle (4 classes) pour les déplacements à ces sorties, ce qui représente une dépense globale de **5 500 euros**. La commune réglant directement les factures présentées par les caristes.

Vote à l'unanimité

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015 - CIMETIÈRE -

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les délibérations de l'approbation du budget primitif 2015 et du compte administratif 2014, l'état néant des restes en dépenses et des recettes.

Il souligne que ce budget supplémentaire reste fidèle aux orientations budgétaires arrêtées lors de l'adoption du budget primitif et qu'il s'inscrit dans la politique générale de la commune.

Il a été adopté PAR 27 VOIX POUR

(Groupe du Maire + Mr BONNET, Mmes LUQUET et DOSTES par procuration) de la façon suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Au niveau de l'article section d'investissement	65 582,79 €	65 582,79 €
Au niveau du chapitre Section de fonctionnement	29 678,94 €	29 678,94 €
TOTAL	95 261,73 €	95 261,73 €

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015- SERVICE DE L'EAU -

Ce budget ayant été présenté et commenté,

Il a été adopté PAR 27 VOIX POUR

(Groupe du Maire + Mr BONNET, Mmes LUQUET et DOSTES par procuration) de la façon suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Au niveau de l'article section d'investissement	16 186,21 €	16 186,21 €
Au niveau du chapitre Section d'exploitation	157 829,68 €	157 829,68 €
TOTAL	174 015,89 €	174 015,89 €

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2015- COMMUNE -

Ce budget ayant été présenté et commenté,

Il a été adopté PAR 27 VOIX POUR

(Groupe du Maire + Mr BONNET, Mmes LUQUET et DOSTES par procuration) de la façon suivante :

Section	Dépenses	Recettes
Au niveau de l'article section d'investissement	1 663 193,43 €	1 663 193,43 €
Au niveau du chapitre Section de fonctionnement	764 201,13 €	764 201,13 €
TOTAL	2 427 394,56 €	2 427 394,56 €



SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE

À noter qu'à ce conseil, le groupe d'opposition n'était représenté que par M^{me} Terragno Tarama, sans procuration.

PRÉSENTATION DU PROJET 2016 ÉLIGIBLE À LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) POUR LA RÉNOVATION ET LE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE AU CENTRE ANCIEN

La séance ouverte, Monsieur le Maire précise aux membres du conseil municipal qu'en raison de la vétusté du réseau d'eau potable du centre ancien village, il est nécessaire de le rénover et de le renouveler afin de répondre à certaines normes y compris pour la défense incendie, tout en améliorant le rendement du réseau.

Les travaux consistent en la dépose des canalisations en fonte par le mise en œuvre de tuyaux en PEHD par l'entreprise S.P.T. pour un montant de 319 434,00 euros HT.

La D.E.T.R. 2016 est sollicitée pour une estimation de 319 434 euros, dont le plan de financement prévisionnel proposé est le suivant :

NATURE DU FINANCEMENT	MONTANT H.T.	%
Auto-financement :	72 434,00	22,66
Emprunt :	120 000,00	37,34
D.E.T.R. :	127 000,00	40,00
SOUS-TOTAL	319 434,00	100,00
TOTAL	319 434,00	

À L'UNANIMITÉ LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, ACCEPTENT les travaux de renouvellement et réfection du réseau d'eau potable du centre ancien.

APPROUVENT le plan de financement ci-dessus détaillé.

SOLLICITENT une subvention de l'Etat de 127 000 euros (cent vingt-sept mille euros) soit environ 40 % au titre de la D.E.T.R 2016. Le conseil municipal s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention allouée au titre de la D.E.T.R. et celui réellement attribué.

AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LA CADIÈRE D'AZUR ET LA COMMUNE DU CASTELLET POUR FIXER LES CONDITIONS FINANCIÈRES DE PRISE EN CHARGE D'UN ÉDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITÉS SPORTIVES SCOLAIRES

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal les faits suivants :

Le Syndicat Intercommunal d'Activités Sportives Scolaires La Cadière d'Azur - Le Castellet a été dissous par arrêté préfectoral du 14 décembre 2009.

Préalablement à cette dissolution, le comité syndical a procédé, par délibération du 8 octobre 2009, à la suppression de l'emploi d'éducateur territorial des activités physiques et sportives de 2^{ème} classe figurant au tableau des effectifs.

Cet emploi était vacant à cette date en raison de la disponibilité de

droit pour suivre son conjoint accordée à l'éducateur territorial, qui avait été recruté sur ce poste.

Cet agent se trouvant ainsi placé hors du syndicat, sa situation n'a pas été prise en considération lors de la dissolution de cette structure. Cette situation doit être régularisée, qu'il s'agisse de la reconduction de sa disponibilité ou de sa réintégration.

L'article L5211-25-1,2°, du code général des collectivités territoriales, indique que les biens acquis ou réalisés postérieurement au transfert de la compétence, doivent être répartis entre les communes membres, et qu'à défaut d'accord entre l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et les conseils municipaux des communes concernées, cette répartition est fixée par arrêté du représentant de l'Etat. Ces dispositions s'appliquent également au personnel ainsi que l'ont confirmé les services du ministère.

Face à l'obligation juridique d'affecter l'agent dans l'une des deux collectivités, les services préfectoraux ont demandé à la commune de la Cadière d'Azur par courrier du 8 août 2012 la gestion de la disponibilité, puis son maintien en surnombre dans les effectifs pendant un an comme le prévoit l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984, si sa réintégration n'est pas possible.

Après accord mutuel la commune de la Cadière d'Azur, siège social du syndicat dissous, accepte la gestion administrative de sa carrière, sa réintégration au 1er Octobre 2015, seulement dans le cas où cette réintégration se fera, en accord avec l'agent, sur un temps de travail effectué à 50 % sur chacune des deux communes et une prise en charge à hauteur de 50 % pour chacune d'elles des dépenses afférentes à sa rémunération (courriers la Cadière 05/09/2012 - Le Castellet 18/09/2012).

À L'UNANIMITÉ LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, AUTORISENT Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune de la Cadière d'Azur et la commune du Castellet pour fixer les conditions financières de prise en charge d'un éducateur territorial des activités sportives scolaires dont le projet est joint à la présente délibération.

PRÉCISENT que les crédits indispensables à la réintégration de l'éducateur territorial seront inscrits chaque année au chapitre 012 du budget de la commune.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE COMPÉTENCE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SUD SAINTE BAUME POUR L'AMÉNAGEMENT DU NUMÉRIQUE

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal qu'en conseil communautaire du 23 novembre 2015 Madame Laëticia QUILICI a effectué une présentation détaillée du numérique et a indiqué que l'évolution très rapide des technologies numériques et de l'internet peut être à l'origine d'une fracture numérique grandissante. Les territoires les plus denses bénéficient des derniers services numériques, alors que les zones moins peuplées n'ont que très peu de garanties sur le temps qu'il leur faudra patienter avant de voir arriver ces services. Un facteur décisif est le débit de la connexion à internet.



Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité de :

SE DOTER, au titre de ses compétences facultatives, de la compétence en matière d'établissement et d'exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques

SE PRONONCER ultérieurement sur le transfert des actifs dont le recensement sera établi par les communes,

ET DE SAISIR, les neuf conseils municipaux des communes de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume afin qu'ils se prononcent dans le délai de trois mois par délibérations concordantes sur les modifications des statuts de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume rendues indispensables par le transfert d'une nouvelle compétence à la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume ; à défaut de délibérations dans ce délai, les avis des conseils municipaux sont réputés favorables,

DÉCLARER que la compétence sera effective dès la prise de l'arrêté préfectoral à intervenir.

Il est donc important que le conseil municipal puisse se prononcer sur ce transfert de compétence et sur les modifications des statuts de la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume indispensables pour ce transfert.

À L'UNANIMITÉ LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, DONNENT un avis favorable pour le transfert du numérique à la communauté d'agglomération Sud Sainte Baume nécessitant une modification de ses statuts.

APPROBATION DE LA DÉCLARATION DE PROJET EN VUE DE LA MISE EN COMPATIBILITÉ DU POS DE LA COMMUNE DE LA CADIÈRE D'AZUR POUR LA RÉALISATION D'UNE OPÉRATION DE LOGEMENTS SOCIAUX AU QUARTIER DU DÉFENDS SUITE AU RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que par arrêté municipal en date du 23/02/2015, une procédure de déclaration de projet a été engagée en vue de mettre en compatibilité le Plan d'Occupation des Sols de la commune de la Cadière d'Azur afin de permettre la réalisation d'un projet d'intérêt général, à savoir la réalisation d'une opération de logements locatifs sociaux dans la forêt du Défends, classée au POS en zone ND avec Espace Boisé Classé. À noter que par délibération en date du 14/04/2015, le conseil municipal de La Cadière d'Azur a pris acte du lancement de la procédure de déclaration de projet et a autorisé Monsieur le Maire à lancer l'ensemble des études et procédures annexes nécessaires dont la demande de distraction du régime forestier.

La procédure de déclaration de projet s'est déroulée tout au long de l'année 2015. Les principales étapes de la procédure sont les suivantes :

- 23 Février 2015 : Arrêté de Déclaration de Projet
- À compter du mois de mars 2015 :
 - information continue sur le projet accessible depuis le site internet de la commune www.lacadieredazur.fr
 - concertation publique préalable avec affichage, information presse, bulletin municipal, mise à disposition d'une urne et d'un registre en mairie, ouverture d'une boîte email spécifique dédiée à la concertation sur ce projet, réception de courriers, mise à disposition du dossier ;

- Avril 2015 : Elaboration d'un dossier de déclaration au titre des articles L214-1-1 à L214-6 du Code de l'environnement - (Dossier Loi sur l'Eau) et de l'étude environnementale transmise à l'Autorité Environnementale ;
- 13 Mai 2015 : Présentation du dossier en CDCEA (Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles devenue CDPENAF Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)
- 2 Juin 2015 : Examen conjoint avec les Personnes Publiques Associées avec présentation du dossier de déclaration de projet incluant une note sur l'opportunité d'ouvrir une zone à l'urbanisation (propriété communale) au lieu-dit Le Défends pour la construction de logements sociaux ; d'une étude environnementale, d'une étude paysagère et d'une étude hydraulique
- À compter du 3 Juin 2015, quatre permanences spécifiques à la déclaration de projet du Défends tenues par l'adjoint à l'urbanisme (3/06/2015, 25/06/2015, 3/07/2015, 20/07/2015)
- 17 Juin 2015 : Avis favorable de la Commission CDCEA, à la majorité des membres présents et représentés sur la mise en compatibilité du POS au vu de la faible qualité agronomique de ces terrains
- 17 Juin 2015 : Récépissé délivré par Monsieur le Préfet du Var au titre de la loi sur l'Eau
- 17 Juin 2015 : Réunion publique de concertation (puis mise en ligne ultérieurement sur le site internet de la commune du diaporama projeté et du compte-rendu)
- 29 Juin 2015 : Délibération du conseil municipal de La Cadière d'Azur autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition de la parcelle cadastrée D 149, parcelle forestière acquise en compensation du déclassement généré par le projet
- 2 Juillet 2015 : Le procès-verbal de cet examen conjoint est notifié au Personnes Publiques Associées (pièce jointe au Dossier d'Enquête Publique)
- 2 Juillet 2015 : Arrêté du Préfet de Région exonérant la demande de défrichement de la production d'une étude d'impact (examen au cas par cas)
- 17 Juillet 2015 : Désignation du Commissaire Enquêteur Mr Bertrand NICOLAS (commissaire enquêteur titulaire), par le Tribunal Administratif de Toulon
- 18 Août 2015 : Arrêté préfectoral prononçant la distraction du régime forestier au niveau de la parcelle cadastrée D 419 pour une superficie de 38 132 m² (10 000 m² pour l'opération d'aménagement et 28 132 m² pur la bande des 100 mètres débroussaillées autour du projet de construction) ;
- 19 Août 2015 : Arrêté Municipal de mise à l'enquête publique 2015/S-07
- 26 Août 2015 : Avis favorable tacite de l'Autorité Environnementale sur l'étude environnementale produite (pas d'observation dans les 3 mois suivants le dépôt).
- 14 Septembre 2015 /16 Octobre 2015 : Enquête publique sur la déclaration de projet
- 21 Octobre 2015 : Procès-verbal du Commissaire Enquêteur sur les observations formulées
- 3 Novembre 2015 : Mémoire en réponse de la Commune aux observations formulées
- 16 Novembre 2015 : Rapport et Conclusions motivées du Commissaire Enquêteur émettant un avis favorable à la déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du POS. Cet avis est accompagné de deux recommandations :
 - Pour répondre aux inquiétudes des riverains dans la phase de réalisation des travaux, il est recommandé en amont et/ou pendant la conception du projet des réunions de concer-



SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE (suite)

- tation avec les riverains ainsi que des réunions avant le démarrage des phases importantes de chantier
- Comme demandé par le service Eau et Assainissement en eau potable, il est recommandé de s'assurer de l'actualisation du Schéma Directeur de l'alimentation en eau potable pour vérifier la compatibilité du réseau et des ressources en eau avec les besoins à venir

CONSIDÉRANT

- l'état de carence de la Commune déclarée par le Préfet en août 2011
- les pénalités financières majorées à 300% fixées à 181 730€ pour 2015
- que la Commune ne dispose d'aucune réserve foncière dans la zone urbaine
- que la capacité de renouvellement urbain est très limitée ; les potentialités identifiées à l'occasion des études sur le Plan Local d'Urbanisme sont très réduites. La commune a d'ailleurs engagé avec le concours de l'Etablissement Public Foncier Régional des études de faisabilité pour la réalisation de programmes de logements sociaux et des démarches de négociation avec certains propriétaires sont engagées
- que le terrain concerné constitue une faible part de la propriété communale constituant la forêt du Défends qu'elle reconstitue par ailleurs (les 10 000 m² à urbaniser représentent 2,13% de la superficie communale)
- que le présent programme permettra à la Commune de participer à la réalisation de 74% de l'objectif triennal 2014-2016 fixé par le Préfet
- qu'il participera également à l'objectif de réalisation de 25% de logements sociaux à l'horizon 2025

Le présent dossier de mise en compatibilité du POS, se justifie donc par son caractère d'intérêt général.

CONSIDÉRANT

- L'avis favorable du Commissaire Enquêteur sur le projet présenté et les mesures prises pour répondre à ses recommandations ;
- Le dossier de mise en compatibilité du POS incluant la planche de zonage 2A (loupe sur centre-ville) et le règlement modifié du POS incluant une zone UBc réservée à la réalisation dudit programme ;

À L'UNANIMITÉ LES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS, APPROUVENT la déclaration de projet en vue de la mise en compatibilité du POS de la commune de La Cadière d'Azur pour la réalisation d'une opération d'intérêt général consistant en la réalisation d'une quarantaine de logements sociaux permettant de répondre partiellement à l'objectif triennal 2014/2016 ;

APPROUVENT la mise en compatibilité du Plan d'Occupation des Sols approuvé le 29/10/1990 destinée à rendre le projet compatible avec celui-ci ;

DISENT que le dossier de déclaration de projet incluant le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie, à la préfecture aux heures et jours habituels d'ouverture ;

DISENT que la présente délibération fera l'objet des affichages et mesures de publicité.





On ne s'en lasse pas !



16 Oct. 2015 : un Ministre à La Cadière d'Azur !

Un événement exceptionnel justifié par l'urgence sur le dossier des logements sociaux !



Après des années d'appels à l'aide lancés par Monsieur le Maire faisant état de l'impossibilité pour la commune de satisfaire les obligations en matière de production de logements sociaux, les services préfectoraux ont donc alerté le gouvernement sur les difficultés rencontrées à LA CADIÈRE d'AZUR. Monsieur le Maire s'était, en effet, auparavant adressé directement au cabinet de Mme Sylvia PINEL, Ministre du Logement ainsi qu'à Monsieur Alain LAMBERT, Médiateur des Normes. Le **28 septembre 2015**, lors de la commission départementale sur le logement, alors que Monsieur Le Maire plaiderait une nouvelle fois sur ce dossier, Monsieur le Préfet du Var lui avait laissé entendre que le cas de La Cadière d'Azur était à l'étude.



Le 16 octobre 2015, Monsieur Patrick KANNER, Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports s'est donc déplacé à La Cadière d'Azur dans le cadre des visites organisées par l'Etat dans les communes carencées en logements sociaux où il entend défendre le logement social et rappeler ses pouvoirs. En effet, depuis juillet 2015, le Préfet dispose de pouvoirs élargis dans les communes en déficit de logements sociaux : il peut préempter des terrains et délivrer des permis de construire en vue de construire des logements sociaux.

Ancien Président du Conseil Général du Nord et véritable élu de terrain, Monsieur le Ministre, accompagné de Monsieur Pierre SOUBELET, Préfet du Var, s'est rendu tout d'abord sur le site du projet du Défends. Il a prêté une oreille attentive à tous les arguments exposés par Monsieur le Maire. Connaissant parfaitement le projet de construction de logements sociaux du Défends, il a posé de multiples questions sur les modalités de réalisation, s'est prêté aux questions des riverains qui l'ont interpellé et a fait part de sa satisfaction quant aux efforts menés par la commune, malgré les contraintes très fortes qui caractérisent le territoire communal. Il a même promis qu'il viendrait (lui-même ou Mme PINEL) poser la première pierre du chantier de construction.



La deuxième partie de sa visite s'est déroulée à l'Hôtel de Ville où Monsieur le Ministre a signé avec Monsieur le Préfet du Var et Monsieur le Maire un protocole de préfiguration du futur Contrat de Mixité Sociale définissant les engagements de chacun en matière de réalisation de logements sociaux.

Le message passé consistant à démontrer l'impossibilité de réaliser un tel quota de logements sociaux (475 d'ici 2025) tout en préservant les terres cultivées, la qualité paysagère du village et en prenant en compte le risque incendie... semble avoir été reçu.

Espérons donc que les arguments avancés aient eu un écho suffisant et que l'année 2016 apporte de bonnes nouvelles sur ce dossier... un assouplissement des règles pour La Cadière d'Azur par exemple !

... Dossier à suivre....



Pour information, la commune de St Mandrier a été la première commune varoise qui bénéficie d'un allègement des obligations en matière de construction de logements sociaux. Cette commune, d'une superficie réduite, dispose d'un potentiel très limité pour développer des opérations de logements sociaux compte tenu notamment de la forte présence de la Marine et de la protection forte du littoral.

16 Oct. 2015 : allocution de M. le Maire



Monsieur le Ministre,

La commune de La Cadière d'Azur est honorée par votre visite, il est donc, je crois légitime, que par ma voix, elle se présente à vous afin que vous en découvriez ses spécificités.

Sa population est d'environ 5 500 habitants et sa superficie de 3 742 hectares.

Le village qui sur son piton, surgit au sein d'un océan de vignes et dont sa proche urbanisation constitue la zone urbaine, représente à peine 2 % de son territoire pour 1 500 habitants.

Les 4 000 autres Cadiérennes et Cadiérens sont majoritairement installés dans une zone d'habitat diffus éloignée du bourg centre ; situation consécutive aux dispositions du Plan d'Occupation des Sols établi avec les services de l'Etat à la fin des années 80.

Cette zone « NB » très largement utilisée recouvre environ 800 hectares en grande partie concernée par un Plan de Prévention des Risques Feux de Forêt.

Elle est mal desservie par les réseaux d'équipements publics.

Notre économie est assurée presque exclusivement par les activités agricoles et en particulier par la Viticulture extrêmement dynamique sur un terroir de haute qualité.

Fait exceptionnel, dans notre région, je suis sollicité par des propriétaires fonciers pour de nouveaux classements de terrain en zone agricole. Un vieux village perché, près de la moitié du territoire en zone naturelle boisée, implique aussi à juste titre la préservation d'une qualité paysagère évidente et reconnue.

Enfin, sa qualité de vie, sa situation géographique qui la place à proximité de grandes villes et toute proche de la côte, notre commune très recherchée connaît des prix de foncier très élevés et incompatibles avec la réalisation de logements HLM.

De surcroît, la rigoureuse protection des vignes d'appellations exclut toute installation d'entreprise ce qui explique le peu d'emplois offerts obligeant nos actifs à des déplacements quotidiens.

Vous comprendrez, Monsieur le Ministre, à travers mes propos, qu'au-delà de notre volonté d'offrir à nos concitoyens des logements modernes et accessibles par le prix des loyers, que l'atteinte des objectifs fixés par la loi est incertaine.

Le terrain sur lequel nous nous trouvons, en est la démonstration ; bien qu'appartenant à la commune, les démarches pour le rendre constructible ont été longues et ardues (près de 3 années avant le dépôt du permis de construire dans les prochains mois).

La Cadière d'Azur, qui avait construit des logements sociaux avant qu'ils ne soient obligatoires et qui est restée rurale par son économie et sa politique de protection de la nature, met tout en œuvre pour satisfaire les exigences des textes mais espère qu'avec le concours des services de l'Etat, des solutions seront trouvées afin de ne pas la dénaturer.

Sachez Monsieur le Ministre, que le « logement social » est pour moi une préoccupation quotidienne, quasi obsessionnelle et que le fait d'être considéré par certains comme un Maire « récalcitrant » et parfois qualifié de mauvais élève, m'atteint profondément. Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre écoute.

Programme de logements sociaux du Défends

Avis favorable avec recommandations du Commissaire-Enquêteur

La déclaration de projet mise à l'enquête publique consiste à mettre en compatibilité le Plan d'Occupation des Sols actuel en vue d'y réaliser une opération d'intérêt général, à savoir la construction d'un programme d'une quarantaine de logements sociaux.

Rappelons que la commune de LA CADIÈRE d'AZUR a été déclarée depuis le 1^{er} août 2011 en carence par le Préfet du Var. Les objectifs fixés à la commune pour la période triennale 2014 / 2016 sont de 119 logements. À l'horizon, 2025, ce sont 475 logements que la commune devra produire (sur la base de janvier 2013).

Cet objectif sera actualisé en fonction du nombre de résidences principales créées entre-temps.

Situation : le projet s'inscrit dans la forêt communale du Défends soumise au régime forestier (partie de la parcelle D 419).

Au POS actuel, il s'agit d'une zone ND (naturelle) avec Espaces Boisés Classés.

La mise en compatibilité du POS vise à classer ce secteur en zone UBc et à supprimer les Espaces Boisés Classés sur les 10 000 m² nécessaires à l'opération de construction.

Rappel des procédures réalisées :

Outre la déclaration de projet nécessaire pour modifier le POS et permettre la constructibilité, différents avis et accords ont été sollicités :

- Examen conjoint du dossier avec les services de l'Etat et les Personnes Publiques Associées en date du 2 juin 2015. Un avis favorable a été fourni notamment par l'Etat, la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, l'Office National des Forêts ;
- Avis favorable de la Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles en date du 17/06/2015 ;
- Récépissé du Préfet en date du 17/06/2015 au titre de la loi sur l'eau (régime de déclaration) ;
- Arrêté préfectoral du 2/07/2015 exonérant le projet de défrichement d'étude d'impact (étude au cas par cas) ;
- Arrêté préfectoral du 18/08/2015 portant distraction du régime forestier sur 38132 m² dont 10 000 m² nécessaires pour la réalisation de l'opération d'aménagement et 28 132 m² correspondant à l'emprise du débroussaillage obligatoire autour du projet de construction (sur une largeur de 100 mètres). Cette bande débroussaillée ne fait plus partie intégrante de la forêt communale mais sa vocation forestière est maintenue et son accès par le public est garanti.
- Avis réputé sans observation en date du 27/08/2015 de l'Autorité Environnementale sur l'étude environnementale réalisée.

Une concertation importante :

- Moyens d'information générale : affichage, articles dans la presse, sur le bulletin d'information, informations sur le site internet de la commune.

- Une réunion publique a été organisée le 17 juin 2015.
- Mise à disposition d'une urne et d'un registre en mairie
- Boîte aux lettres courriels et courriers reçus
- 4 permanences tenues par l'adjoint à l'urbanisme
- Mise à disposition du dossier en mairie

L'enquête publique :

Elle s'est déroulée du 14 septembre 2015 au 16 octobre 2015. Monsieur NICOLAS Bertrand a été nommé commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Toulon.

Un rapport et des conclusions ont été transmis par le commissaire enquêteur en date du 16 novembre 2015.

Un avis favorable avec recommandations a été émis.

Recommandation 1 :

il est recommandé de prévoir en amont et pendant la conception du projet des réunions de concertation avec les riverains ainsi que des réunions avant le démarrage des phases importantes de chantier. Dans son mémoire en réponse, la commune avait déjà pris des engagements à ce sujet (le bailleur social mettra en place une démarche de concertation avec les riverains).

Recommandations 2 :

suite à « la demande par le service de l'Eau potable du Département du Var, il est recommandé de s'assurer de l'actualisation du schéma directeur de l'alimentation en eau potable pour vérifier la compatibilité du réseau et des ressources en eau avec les besoins à venir ».

Dans la note d'opportunité (pièce 1 du dossier d'enquête), il est inséré une note technique de VEOLIA Eau en date d'avril 2015. Une modélisation du réseau d'eau potable a été réalisée en prenant en compte les besoins pour l'alimentation en eau potable et la défense incendie du futur programme de construction. Il en ressort que « les caractéristiques hydrauliques sont satisfaisantes au regard de la consommation domestique ». De plus, « une conduite PEHD DN 140 permet de garantir une pression résiduelle satisfaisante à 60 m³/h pour un hydrant situé à l'altitude 175 NGF ».

Par ailleurs, la commune engage actuellement une étude d'actualisation du schéma directeur d'eau potable.

Tous les documents relatifs à l'enquête publique
(procès-verbal d'observations, mémoire en réponse de la commune,
rapport et conclusion du commissaire-enquêteur figurent sur le site internet de la commune
<http://www.lacadieredazur.fr/-RAPPORT-D-ENQUETE-PUBLIQUE-DECLARATION-DE-PROJET-DU-DEFENDS-.html>

Plan Local d'Urbanisme

Le 26 novembre 2015 s'est tenue une réunion des Personnes Publiques Associées à laquelle ont participé notamment les services de l'Etat, les représentants de la profession agricole (Chambre Départementale de l'Agriculture, Association des Vins de Bandol, INAO), la Chambre de Commerce et d'Industrie, Escota, L'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise, le Département du Var, La Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume et le Syndicat des Transports Scolaires. Compte tenu des contraintes imposées en matière de production de logements sociaux, la localisation de secteurs destinés à la réalisation d'opérations de logements sociaux constitue un des enjeux de ce futur PLU. Si des avancées sont à noter, des points de blocage demeurent.

Au niveau de la zone urbaine, le futur PLU envisage une densification comme l'exigent les différentes lois successives dans le domaine de l'urbanisme (Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000, Urbanisme et Habitat de 2001, Grenelle de 2009 et 2010, ALUR de 2014). Des zones destinées à des opérations ponctuelles de logements et d'aménagements de parkings et autres équipements publics sont projetées. La préservation de la qualité paysagère du village et de ses abords est bien évidemment aussi prise en compte.

Pour les actuelles zones NB, l'Etat s'était prononcé fermement dans son porter à connaissance de 2012 pour un classement en zone naturelle des actuelles zones NB. Grâce notamment à un recensement exhaustif sur la densification de ces zones et à un important travail mené en collaboration avec un cabinet d'avocats spécialisé, la commune a obtenu, le 26 novembre dernier, un accord de principe de la DDTM sur la proposition consistant à classer en Zones d'Urbanisation Maîtrisée (zones UM) les parties déjà urbanisées des zones NB. Dans ces futures zones UM, seules des extensions limitées des constructions existantes pourront être autorisées.

En ce qui concerne la zone agricole, elle bénéficiera d'une extension de sa superficie grâce à d'importantes reconquêtes agricoles notamment en partie nord de la commune. En effet, de nombreux projets de mise en valeur agricole de terrains ont été transmis à la commune et étudiés par des bureaux spécialisés dans les domaines du paysage et de l'environnement notamment. Actuellement, une demande de reclassement d'environ 250 hectares est prise en compte, d'autres projets sont en cours d'analyses. La commune prévoit aussi l'aménagement de jardins familiaux

dans la zone agricole. A ce jour, la surface agricole représente plus de 40% du territoire communal.

Les zones naturelles et protégées représentent 30% du territoire communal. Les continuités écologiques (les trames vertes et bleues) ont été prises en compte.

La réflexion sur **les zones destinées à une urbanisation future** se heurte inévitablement à la protection des terroirs classés en AOP (Appellation d'Origine Protégée Bandol ou Côtes de Provence) et IGP (Indication Géographique Protégée - Vins de Pays). C'est le cas des zones de St Jean, Le Toc et les Vannières. Si la zone de St Jean est actuellement classée au POS en zone agricole, les deux autres sont localisées dans des zones déjà réservées à une urbanisation future au POS en vigueur. Même si les périmètres proposés n'impactent aucune parcelle cultivée (pour le secteur du Toc par exemple, les parcelles cultivées situées à l'Est ont été exclues du périmètre suite à l'avancée des études), la commune rencontre systématiquement l'opposition des services de l'Etat et de la profession agricole pour ces trois secteurs. Il s'agit d'environ au total 15 hectares au niveau desquels la commune envisage des opérations d'aménagements mixtes de logements et d'équipements. Avec le blocage de ces projets, la commune ne peut pas répondre aux obligations qui lui sont imposées en matière de production de logements sociaux. Par ailleurs, la commune ne dispose d'aucune autre zone susceptible de recevoir les équipements publics nécessaires compte tenu de l'accroissement futur de la population.

Les autres zones étudiées actuellement classées en zones NB au POS posent moins de difficultés pour les Personnes Publiques Associées. Il s'agit du secteur de la Barbarie au niveau de l'ancienne maison de vacances du Ministère de l'Équipement où le propriétaire actuel est porteur d'un projet d'aménagement de logements et d'activités touristiques. La commune a aussi étudié la possibilité de réaliser des opérations de logements mixtes pouvant pour certaines accueillir des activités dans des dents creuses significatives en zones NB ou situées en continuité du tissu urbain. Il s'agit des secteurs de St Marc (partie Est), des Troues, de la Colette, des Capelaniers ou de la Colle de Reyne.

L'information et la concertation se poursuivront en 2016. Des informations sont déjà mises en ligne sur le site internet de la commune <http://www.lacadieredazur.fr/Projet-de-Plan-Local-d-Urbanisme.html>

Rappelons qu'une urne et un registre sont à disposition du public dans le hall du deuxième étage de la mairie annexe tout comme une boîte email spécifique (pluconcertation@lacadieredazur.fr)

Monsieur ARLON continuera ses permanences et se tient à la disposition de toute personne intéressée par ce dossier.

Chacun peut faire part de ses propositions et observations par le biais des moyens mis en œuvre ou par simple courrier par exemple.

Les principaux rendez-vous programmés
(calendrier prévisionnel à confirmer)

Janvier 2016 : Réunion de concertation avec les représentants des associations de quartier
Vendredi 15 janvier 2016 de 13h30 à 17h00 : Permanence spécifique sur le PLU tenue par Monsieur ARLON Adjoint à l'urbanisme (2^{ème} étage mairie annexe - sans rendez-vous)

Février 2016 : Réunion publique et exposition publique / Réunion avec le monde économique (agriculteurs, commerçants, professionnels du tourisme...)

Mardi 23 février 2016 de 13h30 à 17h00 : Permanence spécifique sur le PLU tenue par Monsieur ARLON Adjoint à l'urbanisme (2^{ème} étage mairie annexe - sans rendez-vous)

Mars 2016 : Réunions publiques par quartier
Lundi 21 mars 2016 de 13h30 à 17h00 : Permanence spécifique sur le PLU tenue par Monsieur ARLON Adjoint à l'urbanisme (2^{ème} étage mairie annexe - sans rendez-vous)

Mai 2016 : Réunion publique et exposition

Les dates précises seront communiquées sur le site internet et par voie de presse et d'affichage.

Ces informations seront aussi disponibles en mairie.

Flash info

Les projets de mise en valeur agricole qui n'ont pas encore été transmis à la commune peuvent être adressés à Monsieur le Maire en précisant leur localisation précise, la nature des cultures et les aménagements envisagés. Demande faite par courrier adressé par voie postale ou électronique (pluconcertation@lacadieredazur.fr)

Information patrimoine : la commune a réalisé pendant l'été 2015 avec le concours d'une étudiante un recensement des anciens cabanons à usage agricole situés dans la zone agricole. Ce travail a pour objectif de les repérer afin de permettre leur réhabilitation (sans extension ni changement de destination) et ainsi protéger ces éléments du patrimoine local. Les propriétaires de ces cabanons peuvent les signaler au service urbanisme afin de vérifier s'ils ont bien été identifiés. Un plan de localisation et des photographies peuvent être transmis par courrier postal ou électronique (pluconcertation@lacadieredazur.fr).



Bilan des travaux depuis juillet 2015

(Liste non - exhaustive)

Travaux d'investissement réalisés

- Avenue de la Libération : pose d'un caniveau grille au droit du Passage du Chilet pour gestion des eaux pluviales.
- Centre Technique Municipal : remplacement des volets extérieurs (aluminium).
- Chemin de la Bégude (vers le n° 1265) : aménagement accotements de la voirie.
- Chemin de la Lougne et Mal-Vallon : Pose Poteau Incendie et création aire de retournement « Pompiers ».
- Chemin de la Madrague : réfection partielle de la voirie en revêtement « bicouche ».
- Chemin de la Malissonne : réfection partielle de la voirie (conjointement avec la commune de Saint Cyr sur Mer) en revêtement « enrobés ».
- Chemin de Marenc et des Costes : réalisation d'1 ouvrage de traitement des eaux pluviales (regard de décantation).
- Chemin de Marenc et des Costes : pontage (colmatage) des fissures voirie.
- Chemin de Saint Jean : réfection partielle en revêtement « enrobés » de la voirie avec gestion des eaux pluviales.
- Chemin de Saint Marc : extension du réseau d'eau à son extrémité.
- Chemin des Etiennees : réfection partielle de la voirie en revêtement « enrobés » avec gestion des eaux pluviales.
- Chemin des Roquettes : réalisation de 2 ouvrages de traitement des eaux pluviales (regards de décantation).
- Chemin des Vaussiers : aménagement accotement de la voirie.
- Chemin des Vaussiers : création aire de retournement « Pompiers ».
- Chemin du Jas de Clare : réfection partielle de la voirie en revêtement « bicouche ».
- Chemin du Pas d'Antuni : Extension du réseau « Eclairage Public » avec 6 points lumineux supplémentaires.
- Ecole Élémentaire : remplacement des menuiseries et fenêtres existantes en PVC et reprise des volets extérieurs et des soubassements.
- Ecole Maternelle : remplacement et mécanisation des stores tranche 1.
- Monument aux morts : nettoyage et reprise du Monument.
- Place des Consuls : signalétique horizontale avec marquage au sol du stationnement.
- Réservoir « Eau » bassin de la Castille : réalisation d'un by-pass avec vanne.
- Signalétique « Village » : reprise et renforcement de la signalétique avec pose de bi-mats et lattes d'information.
- Signalisation routière horizontale : reprise marquage au sol sur « stop, dos d'âne, séparateur de voie... » tranche 1.



Avenue de la Libération - Avant



Avenue de la Libération - En cours



Avenue de la Libération - Après



Chemin de la Bégude - Avant



Chemin de la Bégude - Après



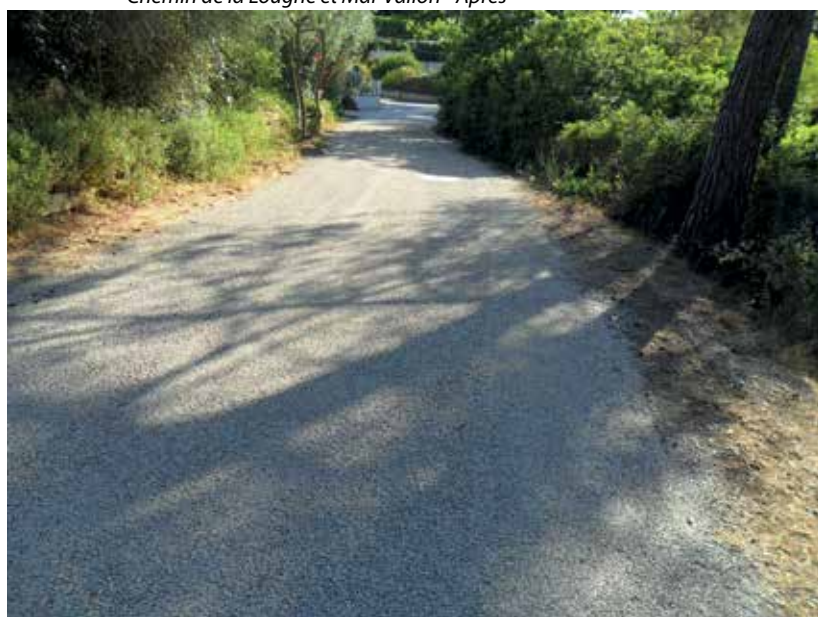
Centre Technique Municipal - Après



Chemin de la Lougne et Mal-Vallon - Après



Chemin de la Madrague - Avant



Chemin de la Madrague - Après



Chemin de la Malissonne - Après



Chemin de la Malissonne - Après



Chemin de la Malissonne - Après



Chemin de Marenc et des Costes - Avant



Chemin de Marenc et des Costes - Pendant



Chemin de Marenc et des Costes - Après



Chemin des Vaussiers - Avant



Chemin des Vaussiers - Après



Chemin des Vaussiers - Après



Chemin de Saint Jean - Après



Chemin des Roquettes - Avant



Chemin des Roquettes - Avant



Chemin des Roquettes - Pendant



Chemin des Roquettes - Après



Chemin des Roquettes - Après



Chemin du Jas de Clare - Après



Chemin du Jas de Clare - Après



Chemin du Pas d'Antuni - Après



Ecole Élémentaire - Pendant



Ecole Élémentaire - Après



Ecole Élémentaire - Après



Ecole Maternelle - Après



Monument aux Morts - Après



Monument aux Morts - Après



Place des consuls - Après



Signalétique Village - Avant



Signalétique Village - Après



Signalétique Village - Avant



Signalétique Village - Après



Signalisation routière horizontale - Avant



Signalisation routière horizontale - Après

Travaux d'investissement en cours

- Chemin des Baumes : création et aménagement d'un parking supplémentaire à proximité des Ecoles et du centre ville.
- Mairie : aménagement d'un local pour poste de contrôle d'une vidéo surveillance.
- Rue Aristide Briand : réalisation de l'opération de Logements Sociaux « La Farigoule » pour 23 logements.
- Signalisation routière verticale « Village » : épuration et remplacement de la signalisation existante.



Chemin des Baumes - En cours



Chemin des Baumes - En cours



Rue Aristide Briand - En cours



Rue Aristide Briand - En cours



Rue Aristide Briand - En cours

Travaux d'investissement à venir :

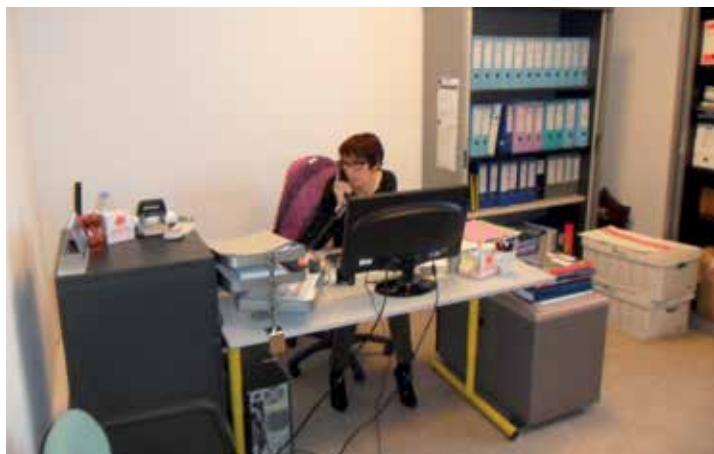
- Bureau de La Poste : réfection de la couverture / toiture.
- Chapelle Sainte Anne : réfection de la couverture / plafond.
- Chemin de Marenc et des Costes : dans le cadre des travaux obligatoires imposés par le PPRIF (Plan de Prévention des Risques d'Incendies de Forêts), élargissement et requalification du chemin avec le début de la tranche conditionnelle n°3 à partir de l'intersection du chemin de la Croix des Signaux.
- Chemin de Marenc et des Costes : confortement partiel des accotements.
- Chemin des Belles Pierres : stabilisation partielle des accotements.
- Ecole Maternelle : remplacement et mécanisation des stores tranche 2.
- Eglise Saint André : réfection partielle de la couverture / toiture.
- Eglise Saint André : reprise de la porte d'entrée principale.
- Mairie : reprise de la porte d'entrée de la salle des mariages.
- Signalisation routière horizontale : reprise marquage au sol sur « stop, dos d'âne, séparateur de voie ... » tranche 2.
- Village : installation du système de vidéo surveillance (caméras, relais...).



Travaux réalisés en direct par les services techniques municipaux

(liste non - exhaustive)

Administratif



Secrétaire - Standard téléphonique



Directeur Services Techniques et Secrétaire - Traitement courrier

Entretien général



Balayage avenue de la Libération



Balayage avenue Henri Jansoulin



Jardinières boulodrome



Maçonnerie Calade Saint Eloi



Stockage Centre technique Municipal



Débroussaillage chemin de l'Argile



Elagage et maçonnerie chemin des Ladres - Avant



Elagage et maçonnerie chemin des Ladres - Pendant



Elagage et maçonnerie chemin des Ladres - Après



Entretien général



Entretien aire de jeux chemin des Baumes



Panneaux Information - Complexe Sportif



Entretien Ecole Elémentaire



Nid de guêpes fronton Mairie



Podium Festivités parking Font d'Abeille



Peinture porte Mairie Annexe



Maçonnerie rue Blanquerie - Avant



Maçonnerie rue Blanquerie - Après



Maçonnerie les Valouches - Avant



Maçonnerie les Valouches - Pendant



Maçonnerie les Valouches - Après



Entretien général



Cache-containers rue Tricot des Pères - Avant



Cache-containers rue Tricot des Pères - Après



Porte garage municipal rue Tricot des Pères - Après

Espaces verts



Fleurissement avenue de la Libération



Jardinière square avenue de la Libération



Jardinière Monument aux Morts



Espaces verts



Elagage quartier de Fontanieu - Pendant



Elagage quartier de Fontanieu - Pendant



Jardinière route du Stade - Avant



Jardinière route du Stade - Pendant



Jardinière route du Stade - Après



Potagers Ecoles à l'Oustalet rue Paul Bert



Arrosage rue Marx Dormoy



Jardinière avec protection animale rue Tricot des Pères



Voirie



Nettoyage voirie et toilettes publiques avenue André Favory



Entretien avaloirs pluvial avenue de la Libération



Abattage arbre chemin de Fontanieu - Avant



Abattage arbre chemin de Fontanieu - Pendant



Abattage arbre chemin de Fontanieu - Pendant



Revêtement chemin de la Toussane - Avant



Revêtement chemin de la Toussane - Après



Voirie



Curage caniveau chemin des Baumes



Entretien accotements chemin des Belles Pierres



Entretien accotements chemin des Belles Pierres



Curage caniveau chemin des Roquettes



Entretien chemins des Vannières et des Ricards



Pose Panneaux Voisins Vigilants chemin des Vausiers



Nettoyage rue Gabriel Péri



Pose Bancs - Cendriers urbains - Poubelle rue Paul Bert



Nettoyage voirie route du Stade



Chef d'équipe - Contrôle terrain



NAISSANCES 2015 *

ALBERTI Luciano	1 ^{er} juillet à La Ciotat
BAROIN GÉRIN Lucas	22 janvier à Toulon
BÉDUEER Lenzo	15 septembre à La Ciotat
BERZOLLA Eléa	17 juillet à La Ciotat
BLANC Sandro	08 mai à La Ciotat
BLOHORN LUCCHESI Eva	08 juin à La Ciotat
BOCK Rose	11 novembre à La Ciotat
BOCQUET Stella	21 janvier à La Ciotat
BORELLO Tino	12 janvier à La Ciotat
BRISSEON Emmy	23 janvier à Toulon
CHEVIN Gabin	03 octobre à Toulon
CUORDIFEDE Gabriel	19 mars à La Ciotat
Da SILVA Carmine	13 juillet à La Ciotat
DARDANELLI Aurore	13 janvier à La Ciotat
DECHARRIERE Héloïse	12 janvier à Toulon
FERRIERE IMBERT Paul	29 avril à Toulon
GUEGANTON Lucille	13 mars à La Ciotat
JERMOULI Yasmine	09 mars à La Ciotat
LARACCA Nino	05 juin à La Ciotat
MONTELLA Charlotte	16 septembre à La Ciotat
PIMPIN LAVITOLA Adeline	21 août à Toulon
POTTIER Chloé	07 novembre à Toulon
ROBINO Emma	13 novembre à La Ciotat
ROUX Killian	10 octobre à La Ciotat
SALAT Alban	06 mars à La Ciotat
TAKAEV Assim	13 août à Toulon
VERBRUGGE Olga	14 novembre à La Ciotat
WILMART Gabin	27 juillet à Toulon

BAPTÊMES CIVILS 2015 *

VELASCO Miguel	24 Janvier
NICOLAS Estéban	23 Mai

MARIAGES 2015 *

BARYLA Jean-Michel & DIOCHON Danielle	20 Juin
BOOS Olivier & REGULA Camille	29 Août
CARISSIMI César & TAFTE Valentine	30 Mai
COPPLE David & BEAUDEAN Colette	31 Octobre
EDWARDS Robert & FAUCHER Mathilde	19 Juin
FEITZ Robert & SCHROËDER Maryline	18 Juillet
GARCIA Julien & BLOND Mathilde	11 Juillet
GAUTHIER Jean-Claude & CORNILLE Patricia	5 Septembre
GROS-MICHEL Hugo & ZAMANTIAN Marie-Laure	21 Août
GUILLEMARD Olivier & DUMAY Céline	15 Mai
GUY François & MARCELLIN Maryse	21 Novembre
LEMAÎTRE Christophe & VAITIEKUNAITE Dalia	10 Octobre
MARTH Nicolas & GUYADER Carole	25 Juillet

MINI Patrice & ACIEN Evelyne	11 Juillet
PERRIN Jean-Luc & PAGUIARI Michèle	6 Juin
PEZIN Jean-Pascal & GORID Dalilah	12 Septembre
PLAINECASSAGNE Grégoire & GRARD Clémentine	9 Juillet
QUILICHINI Dominique & AVELINE Anne-Sophie	12 Septembre
RIGAUD Simon & TESSIER Marie-Caroline	13 Juin
SCALICI Antoine & FLAUD Françoise	29 Janvier
SNEGUIREV Denis & PAGE Lucy	12 Septembre

DÉCÈS 2015 *

BARRIERE Marie Epouse de Philippe LESCURE	19 Mai à la Ciotat
BEAUNE Henri	12 Mars à la Cadière d'Azur
BELIEU Josette Veuve de Amédée ALBERTO	02 Janvier au Beausset
BIGE Marlène	18 Juillet à la Cadière d'Azur
BODIO Giuseppe	1 ^{er} Octobre à la Cadière d'Azur
BONHOMME Fernande Veuve de Louis GUEIRARD	13 Octobre à la Ciotat
BONNAUD Jacques	25 Février à la Cadière d'Azur
BOUNIEUX Marguerite Veuve de Fernand BONNAFOUX	20 Janvier à la Cadière d'Azur
CHARPENTIER Emile	16 Avril à la Cadière d'Azur
CHAVE Madeleine Veuve de Gaston SIGNORET	06 Novembre à Saint Cyr Sur Mer
DOUCET Joëlle Epouse de Maurice BRENOT	08 Janvier à Toulon
FAVERJON Micheline Veuve de Jacques KASTELLER	07 Juin à la Cadière d'Azur
FIE Christiane Veuve de Jean VALLARINO	11 Août à Marseille
FONTIN Jacqueline Veuve de Eugène BESSET	26 Décembre 2014 à Marseille 8 ^{ème}
FRANÇOIS Alain	21 Mai à Marseille
FRANCOU Marie Veuve de Charles BOUTON	25 Juillet à la Cadière d'Azur
GIRAUD Huguette Veuve de André RIGAUD	14 Septembre à la Garde
GRENA Louis	04 Octobre à la Cadière d'Azur
GUERIGEN Paul	14 Février à la Cadière d'Azur
JOURJON René	06 Janvier à Aubagne
LE GOUAS Jean-Jacques	30 Mars à la Cadière d'Azur
LERAYS Yves	25 Mars à la Cadière d'Azur
LIOTIER Roland	14 Avril à Saint Cyr Sur Mer
MIGOUT Christian	1 ^{er} Mai à la Cadière d'Azur
NONNENMACHER René	28 Avril à Saint Cyr Sur Mer
PAPE Marguerite Veuve de Robert SICARD	22 Septembre à Aubagne
ROSSO Monique Veuve de Fernand ESCUDERO	30 Août à Antibes
ROUGIER Antoine	24 Août à Toulon
ROULPH Antoine	15 Avril à la Ciotat
SANNA André	26 Août à Marseille 5 ^{ème}
TESTU de BALINCOURT Jean	15 Novembre à Toulon
TINARD Yvette	21 Avril à la Ciotat
WEREY Daniel	27 Avril au Castellet
ZOPPI Marius	14 Août à Aubagne

* Liste arrêtée au 1^{er} Décembre 2015.



La Bibliothèque Municipale

Place Emile Préboist (à côté du Foyer de l'Escolo)

Vous trouverez à la B.M. les prix littéraires 2015 :

Prix Goncourt : **BOUSSOLE** de Mathias Enard,

Prix Renaudot : **D'APRES UNE HISTOIRE VRAIE** de Delphine de Vigan,

Prix Femina : **LA COULEUR DE L'EAU** de Kerry Hudson,
et d'autres parutions comme « Nos si beaux rêves de jeunesse » de Christian Signol ou « CE QUI NE TUE PAS - Millennium 4 » de David Lagercrantz ...

Nous achetons entre 60 et 70 livres par an : romans, biographies, policiers ... Un apport de livres est assuré par la bibliothèque de Draguignan deux fois par an.

Le magazine « GEO » permet de belles évasions tout en restant dans son salon, dans son fauteuil. D'autres livres moins récents mais bien agréables à lire ou à relire vous attendent.

La cotisation inchangée est de 8€/an, gratuit jusqu'à 16 ans.
Les bénévoles vous attendent aux heures de permanences
Le mercredi de 16h30 à 18h
Le jeudi de 9h30 à 11h30.

La bibliothèque, fermée pendant les fêtes de Noël, rouvrira le mercredi 6 janvier 2016.

La Bibliothèque sonore de Sanary Sud Sainte Baume

Les bibliothèques sonores ont pour vocation d'apporter un substitut à la lecture pour les malvoyants.

Elle s'occupe aussi des personnes « empêchées de lire » ce qui englobe des personnes de tout âge y compris des collégiens atteints de troubles bien spécifiés (la dyslexie par exemple).

Elle peut prêter des documents sonores (romans, articles historiques, scientifiques ...)

Pour tout renseignement sur cet accès différent à la lecture, à la culture contacter Mme Méric, adjointe à la culture
(tel : 04 94 98 25 25)

ESPACE DE LIBRE EXPRESSION

Pour nous, être Elu de la République, c'est aussi et avant tout avoir le véritable courage de porter haut des valeurs et de défendre le "Vivre ensemble".

En cette période de tragédie, la réalité du monde, les dangers et les instabilités des pays lointains, nous sautent à la figure...

Notre vie à la française, nos traditions, nos valeurs et notre Liberté sont attaquées avec une violence et un barbarisme inédit. Mais depuis des années à trop espérer un compromis instable pour une paix sociale fragile, les décideurs ont négligé la République qui vacille maintenant de l'intérieur.

Cette onde de choc se ressent également sur notre commune !
La majorité des responsables politiques ont choisi par habitude de se cacher derrière les complications administratives improbables et des méandres insoutenables pour éviter d'assumer les responsabilités relevant de leurs mandats. Apparemment ils ne peuvent pas agir ou réagir

contre les "organismes de tutelle" dans lesquels pourtant ils siègent...

Certains dirigeants en viennent même à troubler ou à adapter leur appartenance politique en fonction de leurs interlocuteurs ou du contexte, bref des convictions à géométrie variable. Le temps passe. L'immobilisme est de mise pendant que le monde bouge de plus en plus vite mais est-ce au moins dans le bon sens ? Est-ce dans l'intérêt des Cadiérennes et des Cadiérens ?

Mais chut, ne froissons pas ces messieurs dames !
Alors simplement pour finir : Liberté, Egalité, Fraternité. «
Marie-Hélène DOSTES

*Nous restons à votre écoute, l'équipe Tradition-Terroir-Modernité.
Olivier BONNET, Monique LUQUET, Marie-Hélène DOSTES,
Fabien SORRENTINO, Tamara TERRAGNO*



Autour de l'école des projets éducatifs...



Comme chaque année, 4 classes participent au projet piscine et toutes les classes sont impliquées dans un projet de lecture avec l'association « Un livre au village ».



Développement durable

Toute l'école élémentaire est inscrite dans un projet Education au Développement Durable (EDD) (voir article ci-contre).

Et dans le cadre de l'école création d'un petit jardin pour planter, observer, récolter fleurs et légumes.

Le compostage « des restes » de la cantine s'inscrit dans un projet de lutte contre le gaspillage avec les classes de Mme Daniel CE2 et Mme Gauthier CM1.

Photographie

Mme Lafaye (CM1-CM2) propose chaque année un projet photo de portraits, autoportraits et lieux du village qui se termine par le grand panneau exposé dans la cour.



Chorale

Les classes de troisième cycle (CM1/CM2), grâce aux interventions de Victoria Ladreyt, financées par la mairie, participent à un projet de rencontres chorales.



De leur côté, les classes de maternelle abordent différents projets

- jardinage ;
- correspondance avec une classe de l'école Octave Maurel à Bandol ;
- un projet théâtre ;
- ainsi qu'un projet autour de l'eau.





Autour de l'école

Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAPS)

Trois exemples d'activités parmi tant d'autres : sport, secourisme, expression corporelle ...



NAPS - Sports



NAPS - Secourisme



NAPS - Expression corporelle

LE TABLEAU ÉLECTRONIQUE

La directrice de l'école présente à l'équipe municipale le nouveau tableau numérique offert par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.

Chaque élève de son côté recevra une tablette.

Adieu craies et ardoises ...

Nouveau... Un tableau électronique



Mission Locale de l'Ouest-Var (MIAJ)

La MIAJ assure deux permanences par mois à la mairie de La Cadière.

Elles accueillent individuellement tous les jeunes cadiérens de 16 à 25 ans pour les écouter, les informer, les conseiller et les accompagner dans leur démarches de formation, de recherche d'emploi et de contrats aidés.

Et aussi, les orienter vers un choix professionnel, en les informant sur les nombreuses formations professionnelles gratuites et autres dispositifs pris en charge par le conseil régional, en les aidant dans la vie pratique : formalités administratives diverses, aide à la mobilité, insertion professionnelle...

Les rendez-vous peuvent être pris à la Mairie de La Cadière, Au près du CCAS - (tel 04 94 98 25 20)
Au près de Sylvain Alberto et M^{me} Méric - (04 94 98 25 25)
Ou au siège de la MIAJ à La Seyne (0 826 886 810)



L'école du développement durable

Toutes les écoles de Sud Sainte Baume pourront bénéficier du programme éducatif exceptionnel : l'école du développement durable !

L'objectif du président et des vice-présidents de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB, est de faire de notre territoire un véritable pôle d'excellence en terme d'éducation !

Cette sensibilisation aux problématiques du développement durable portera principalement sur les thèmes de la mer, de la forêt, du patrimoine, de l'eau et de la citoyenneté. Leurs déclinaisons seront réalisées par des interventions de prestataires externes (sélectionnés par la CASSB et l'éducation nationale).

Des jeunes Cadiérens de l'école élémentaire Paul Bert à l'Ecole de la Forêt à Sanary



Ces projets pédagogiques ont pris forme en partenariat avec l'Inspection Académique, les élus et les référents de chaque commune membre, afin de créer, avec les prestataires, les meilleures conditions pour sensibiliser, éveiller la curiosité, la créativité et l'esprit critique des 3 277 élèves répartis dans les 137 classes des 18 écoles de l'agglomération Sud Sainte Baume.

Lundi 3 novembre 2015, des classes de l'école Paul Bert (les élèves de CP d'Anaïs ESCUYER, de CP-CE1 de Magali CORBANI et de CE1 de Stéphanie CASANOVA) se sont rendues au Jardin des Oliviers, à Sanary, pour effectuer leur première sortie de l'école de la forêt.



Des intervenants de l'association les PEPS 13 menés par Thierry Wanner ont proposé plusieurs ateliers découvertes, en présence de l'élus à l'environnement de Sanary, Jean-Luc Granet, du premier adjoint de la Cadière d'Azur, Robert Deledda et de Laetitia Quilici en charge de ces projets à la CASSB.



Les élèves sont partis à la découverte, munis de fiches, pour reconnaître différentes espèces et essences végétales méditerranéennes en vue de la création d'un herbier. Les animateurs Anastasia, Marjolaine, Olivier et Eric les ont sensibilisé également à la préservation de la forêt, en leur faisant comprendre le rôle de la faune et la flore.





Trier les déchets c'est aussi lutter contre le réchauffement climatique

PLASTIQUES

PAPIERS
& CARTONS

MÉTAUX

VERRE

MOBILIER

ÉLECTRIQUE
&
ÉLECTRONIQUE

DÉCHETS
DU BÂTIMENT

DÉCHETS
DANGEREUX

DÉCHETS
ORGANIQUES

BOIS

TEXTILE
ET CUIR

DIVERS

La Conférence de Paris sur les changements climatiques, la COP 21, est l'occasion de s'interroger sur les actions, individuelles ou collectives, susceptibles de mettre un frein au réchauffement de la planète, sur ce qu'il faudrait faire et aussi ne plus faire. Il est maintenant établi que ce sont les émissions de gaz à effet de serre générés par l'activité humaine qui en sont les principaux responsables. Que ce soit pour les industries minières ou de transformation, pour les exploitations agricoles ou pour les transports, le recours à des sources d'énergie carbonée engendre ces gaz à effet de serre, dioxyde de carbone et méthane au premier chef, gaz dont il devient impérieux de réduire drastiquement les quantités émises afin de juguler l'augmentation de température du globe. L'objectif n'est certainement pas facile mais ne pas l'atteindre exposera les populations à des dérèglements climatiques majeurs.

Si la contribution des différents secteurs d'activité à l'émission des gaz à effet de serre est bien documentée depuis la création du GIEC en 1988, il semble que la part dévolue aux déchets ait été jusqu'ici mal, et sous, évaluée. Récemment des travaux portant sur la gestion des déchets mettent en avant le fait que celle-ci constitue également un levier de lutte efficace contre le réchauffement climatique.

La problématique déchets s'exprime simplement avec la règle dite des « 3 R », soit dans un ordre hiérarchique : Réduire - Réutiliser - Recycler ; avec un plus si adjonction du V pour Valoriser.

Réduire - Réutiliser

Comme une évidence le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! Pendant les dernières décennies cette trivialité essentielle a du passer pour une incongruité, tant notre société dite « de consommation » s'est com-

plu à produire et à reproduire ces déchets que sont les biens dits jetables : stylos, gobelets, couverts, rasoirs, mouchoirs, serviettes, sacs plastiques, pour ne citer que les plus courants (la liste exhaustive sortirait du cadre de cette chronique, peut-être même de cette page ! et c'est bien heureusement l'avènement de la photographie numérique qui a sonné le glas de l'appareil de photos...jetable). Réduire le nombre d'objets jetés c'est évidemment réduire toutes les étapes consommatrices d'énergie et émettrices de gaz carbonés qui ont été nécessaires à leur mise sur le marché (extraction, transformation, transport).

La réduction des déchets passe par une politique de développement durable, production de biens réutilisables, réalisés avec des matériaux recyclables, évitant des emballages superflus ou non réutilisables.

En ce domaine la bonne volonté individuelle ne suffit pas, elle devrait s'appuyer sur une politique volontariste impulsée et favorisée par les pouvoirs publics. Certaines mesures simples pourraient être prises sans grand bouleversement. On peut penser par exemple à des dispositions législatives incitatrices ciblées sur l'emploi d'emballages réutilisables ou sur la consignation, système autrefois très employé. La vente de produits en vrac pourrait également bénéficier de conditions avantageuses favorisant ce commerce.

Recycler - Valoriser

Dans cette phase l'acte individuel est primordial et doit se faire en complète synergie avec la politique de tri mise en œuvre par les décideurs locaux. Le premier geste important sera de trier sélectivement ses déchets et de préparer des poubelles à usage unique (Rendons grâce à Eugène Poubelle, Préfet de la Seine, précurseur inspiré du ra-

massage des ordures, qui obligea en 1883 les Parisiens à utiliser un récipient pour ordures ménagères). Ce geste de tri est essentiel pour la préservation des ressources naturelles et de l'énergie. **On sait ainsi que fabriquer du papier à partir de papier recyclé consomme 100 fois moins d'eau et 3 fois moins d'énergie que s'il est, classiquement, fabriqué à partir de bois.** Le tri et le recyclage des textiles, du verre et des métaux est également bénéfique. Recycler une tonne de cannettes en aluminium évite l'extraction, et la transformation énergivore, de deux tonnes de bauxite. C'est un métal facile à recycler et une collecte spécifique de ces cannettes est très pertinente. Les matières plastiques restent difficiles à recycler ; des progrès sont faits mais les quantités recyclées sont encore faibles au regard des tonnages produits. Reste que ces matières plastiques, matériau non dégradable et cause de pollution durable, sont un véritable danger pour l'environnement, pour la faune et pour la flore. Quand ces matériaux de faible coût et de grande diffusion ont envahi notre quotidien, accompagnant l'essor de la société de consommation, et de son symbole le produit jetable, il devient alors important, au-delà d'une réduction de leur emploi, d'éviter leur dissémination par le tri sélectif et le stockage contrôlé.

Les déchets ménagers les plus difficiles à recycler sont les déchets fermentescibles. Ceux là représentent le tiers des déchets ménagers, soit la plus grande part. Au niveau individuel le compostage est la bonne solution, mais cela n'est pas possible pour la plus grande partie de la population qui vit dans des villes (historiquement le problème des déchets apparaît avec le développement des villes). Les cités urbaines se doivent alors de mettre en place une politique des déchets particulière-



Trier les déchets c'est aussi lutter contre le réchauffement climatique (suite)

ment efficiente et la chaîne tri sélectif individuel - collecte et traitement de masse se doit d'être bien organisé et sans faille. Il reste à faire en ce domaine. Les techniques traditionnelles et largement utilisées de l'incinération et de l'enfouissement restent contestées car productrices de gaz à effet de serre, alors qu'une valorisation des déchets fermentescibles bien triés est possible, que ce soit par

le compostage qui permet la fabrication d'engrais ou par la méthanisation pour production de biogaz. Une fois le tri des déchets fermentescibles effectué par le citoyen, la collecte et le traitement par compostage, ou par méthanisation, nécessitent la mise en œuvre de moyens industriels dont la définition dépend des politiques publiques.

Au final repenser globalement une filière dé-

chets c'est remettre en cause nos pratiques de consommation, affiner nos pratiques de tri sélectif, et agir en tant que citoyen pour une politique de développement durable et de traitement des déchets économe en énergie et moins émettrice de gaz à effet de serre. **Consommer mieux, trier bien : des premiers pas importants pour préserver la planète, notre bien commun.**

Pas de répit pour le recyclage

Dans notre vie quotidienne nous entassons **des déchets qui sont pour la plupart recyclables** à condition d'aller les répartir dans les colonnes enterrées mises à notre disposition pour :

- les emballages papiers, briques alimentaires, journaux, magazines, cartons-à plier au préalable,
- les bouteilles, bidons et flacons plastiques et, les bouteilles, pots et bocaux en verre.

Quant **aux déchets non recyclables**, une quatrième colonne et des conteneurs en surface, sur tout le territoire les recevront.

Les emplacements et les dépôts seront d'autant plus propres qu'on aura pris la peine de mettre les ordures dans des sacs avant de les déposer, au lieu de les «balancer» d'une voiture en marche...

Les objets encombrants

Pour les demandes d'enlèvement des objets encombrants et pour toutes questions concernant vos déchets, contactez entre 8h30 et 17h00 le 0 800 805 500 - SERVICE & APPEL GRATUITS ou par email : lacollecteavotreservice@bronzo.fr

À noter que les encombrants sont enlevés par la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume.

Les déchetteries intercommunales et leurs adresses

Cinq déchetteries sont à votre disposition pour recueillir les déchets non collectés, volumineux tels que gravats, encombrants, ferrailles...

Pour la liste détaillée des produits acceptés, vous pouvez consulter le site de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (C.A.S.S.B) www.agglo-sudsaintebaume.fr

Déchetterie de Bandol :

Chemin de Roumpinas / 04-94-32-27-43

Déchetterie du Beausset :

RN8 Quartier Pas de Pouyen / 04-94-98-77-27

Déchetterie de St Cyr/Mer :

Chemin intercommunal du Valladou / 04-94-07-00-99

Déchetterie de Sanary/Mer :

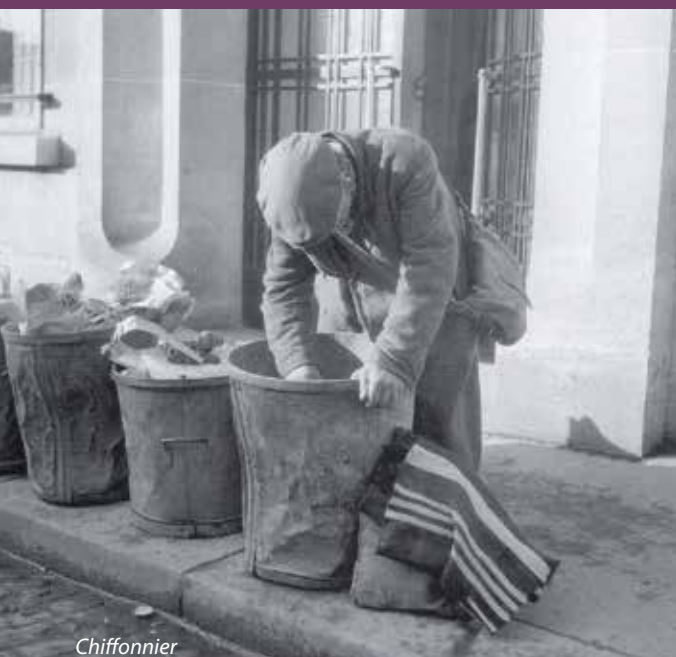
1076 Route de la Gare / 04-94-07-30-59

Déchetterie de Signes :

Rue Croix Vieille au lieu-dit «Les Ferrages» / 04-94-25-02-34

Horaires d'ouverture

Elles sont en service du LUNDI au SAMEDI de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le DIMANCHE de 8h00 à 12h00 (sauf à Signes).



Chiffonnier



Résidence Sainte-Madeleine - Foyer logements 3^e âge

Un « lieu de vie » où l'animation joue un rôle primordial

Avec des associations cadiniennes :

- **L'AGE TRESEN** (activités diverses, sorties, repas à thèmes...) présidée par Sylviane PRUDHOMME,
 - **L'AMICALE LAIQUE** (chasse aux œufs, halloween...) présidée par Valentine QUILICHINI-DOMENECH,
 - **DES BÉNÉVOLES** (Mesdames BOUYALA, CARDINALE, ARNAUD, LE-GROS, VERCEE, RICO...) organisent des lotos,
 - **LE CLUB SERVICE KIWANIS** baie de Sanary, Bandol, Ollioules présidé par Jean-Claude VILLEMAGNE offre depuis 1987 un Noël aux résidents avec cadeaux, goûters et spectacle.
 - **LES ÉCOLES** (chants, rencontres, dégustation de crêpes...),
 - **LE PERSONNEL DE L'ÉTABLISSEMENT** (diverses activités, communication, élaboration du projet de vie individualisée, accompagnement, discussions, organisation de repas à thèmes, fêtes, ...)
- ET LES RÉSIDENTS EUX-MÊMES** pour des activités individuelles ou collectives (jeux de sociétés, lectures sonores...).

Une réflexion de Monsieur Paul GOY, résident : « Nous espérons que cette belle ambiance perdure en 2016 » et notre alerte centenaire Marguerite AMIC a renchéri : « continuez, c'est bien... ».

Nouveau projet 2016/2017

« à la découverte de la gastronomie des régions françaises »

en partenariat avec l'association Âge Tresen
et avec le Chef cuisinier Christophe.

Les spécialités de la plupart des régions françaises seront dégustées. Un jury composé d'adhérents d'Age Tresen, de résidents et du personnel attribuera des notes pour aboutir à un classement rigoureusement non scientifique et totalement subjectif de la gastronomie de nos régions.

Résidence Sainte-Madeleine • Foyer-logements 3^{ème} âge
Tel. 04 94 90 00 63 • foyerlogementsaintemadeleine@orange.fr





Deux belles centenaires à la Résidence Sainte - Madeleine foyer-logements 3^{ème} âge

En présence de leurs enfants et entourées des résidents et du personnel

Madame Suzanne DUREAU née le 07 octobre 1915 et Madame Marguerite AMIC née le 05 octobre 1915 ont fêté leur centième anniversaire au Foyer Logement Sainte Madeleine où elles résident respectivement depuis le 22 janvier 2007 et le 1^{er} février 1996.

Au nom de la municipalité, elles ont reçu deux bouquets de roses avant le repas d'anniversaire réalisé par le chef Christophe suivi du partage d'un superbe gâteau.



Le don du sang, un acte solidaire

Calendrier 2016 des collectes

Lundi 1^{er} février de 15h à 19h30 - Salle Fontanarosa
Lundi 11 avril de 15h à 19h30 - Salle Fontanarosa
Vendredi 10 juin de 7h30 à 12h30 - Salle Fontanarosa
Lundi 25 juillet de 15h à 19h30 - Espace Culturel
Lundi 3 octobre de 15h à 19h30 - Salle Fontanarosa
Vendredi 2 décembre de 7h30 à 12h30 - Salle Fontanarosa

L'établissement Français du Sang Alpes-Méditerranée
- site de toulon -
vous remercie de votre attention
et de votre présence aux dates indiquées.



Ils ont marqué la vie de La Cadière Nous ne les oublierons pas...



«Maguy» nous a quittés

Le 18 décembre 2004 «au cours d'une soirée très chaleureuse et pleine d'émotion» comme nous l'écrivions dans le bulletin municipal de janvier 2005, Marguerite SICARD, agent territorial spécialisée, prenait sa retraite après 20 ans passés au service de la commune.

Le 22 septembre 2015 sa vie s'est achevée.

Maguy repose dans notre cimetière, mais pour tous ceux qui l'ont connue, elle restera associée à notre vie active villageoise, car elle fut toujours prête et disponible pour rendre service, avec gentillesse, bonne humeur et, son inaltérable sourire.



«Nade», l'ami qui nous manque

Qui n'a pas eu le chagrin de perdre un être cher ? Le 4 octobre 2015, avec le décès brutal de Louis GRENA, sa famille l'a perdu, mais aussi son village de la Cadière d'Azur dont il était natif.

Sa disparition marque la fin d'une longue page de la vie cadiérienne.

Notre mémoire la conserve encore intacte et, pour longtemps.

Avec lui, les situations, rencontres, discussions avaient une tournure originale, tellement Louis que beaucoup appelaient «Nade» était unique.

Massif, pas lèche-bottes pour personne, faussement bourru, donnant l'impression d'être dégaugé des contraintes verbales, vestimentaires, des arcanes du savoir-vivre, Louis, dans la plus totale discrétion répondait toujours présent pour épauler ceux qui en avaient besoin...

Ses commentaires à l'emporte-pièce, il les émaillait souvent de formules bien à lui qui déclenchaient des fous rires partagés, les «pite-mouffe», «bournigon» «estraïlle-brase» chantent à nos oreilles, comme ses «oh ! gari» dont on bénéficiait quand il était «de bonne» ou carrément facétieux !...

Nade, fidèle à ses engagements, droit, honnête, demeure l'ami qui nous manque.

Le 9 octobre, le Maire, René JOURDAN lui a rendu l'ultime hommage qu'il méritait...

«Louis, Mon Ami, Mon Camarade,
Mon collègue et aussi mon cousin, nos grands-mères étaient sœurs,
Mon vieux compagnon,

Tu viens d'achever ton dernier passage dans ton village, village frappé de stupeur apprenant que tu l'avais quitté. Même notre ciel toujours bleu a mis un voile de deuil.

J'ai hélas eu bien souvent à accompagner des cadiérens jusqu'à notre cimetière, mais je n'ai que rarement connu une telle émotion collective.

Combien sont nombreux les témoignages d'estime, de sympathie et de franche amitié qui saluent ta mémoire.

Ta grande simplicité, ta fidélité dans tes engagements, tes convictions profondes, tes valeurs humanistes et ta générosité étaient unanimement saluées et reconnues.

Tu ne trompais personne, ton attitude parfois provocante, un abord quelque fois abrupt pouvaient cacher ta profonde sensibilité.

Les multiples décennies que nous avons traversées depuis notre plus tendre enfance m'ont permis de connaître et d'apprécier l'homme, le citoyen engagé et responsable que tu étais.

Constant dans ton combat pour une justice sociale, tu l'as prouvé tout au long de ta vie de militant dans la défense des plus modestes et au sein du mouvement de défense des exploitations familiales que tu as représenté à la Chambre d'Agriculture du Var.

• 35 années de présidence du conseil d'administration d'une des plus importantes coopératives vinicoles de la région.

• 30 ans de mandat d'élu local dont 25 ans en qualité de maire-adjoint.

Des années de dévouement consacrées au monde associatif comme à l'Union Sportive Cadiérienne, au Comité des Fêtes et encore jusqu'à aujourd'hui Président de notre institution locale «Le Cercle des Travailleurs».

Nombreux serons-nous à conserver le souvenir de ces moments heureux partagés autour d'une daube ou d'une bouillabaisse ou d'un vin chaud, que tu savais si bien concocter.

Louis, ton départ trop brutal nous a tous bouleversés, le vide que tu laisses dans nos rangs sera difficile à combler ! Mais sois fier de la trace profonde que tu laisses.

Claude, tes enfants, ton mari, Andréa et tes filles, et toi Jean-Louis, nous partageons votre peine.»



LA FRANCE EN DEUIL

Après la soirée tragique du 13 novembre 2015, où des assassins fanatiques de Daech perpétrèrent de sang-froid leurs crimes, dans une haine aveugle, en plusieurs lieux de détente de Paris, notre commune s'est associée au deuil national, le lundi 16 novembre, à midi, en observant une minute de silence et en chantant «La Marseillaise».

Mes Chers Concitoyens,

Comme nous l'avions fait après la tuerie dans la rédaction de Charlie Hebdo le 11 janvier, nous devons à nouveau nous rassembler pour honorer la mémoire de nos concitoyens exécutés par des barbares fanatiques.

Ensemble nous adressons nos condoléances à toutes les familles touchées par le malheur, nous partageons leurs deuils.

Mais nous sommes aussi là pour démontrer aux intégristes de Daech que nous resterons unis dans l'épreuve que traverse notre pays.

Ne nous y trompons pas c'est bien notre société qui est visée.

Nos libertés, notre libre expression, nos moments festifs et de détente étaient clairement les cibles des tueurs.

C'est notre jeunesse dans sa diversité et ses modes de vie qui a payé le plus lourd tribut : ceux qui ont été lâchement abattus n'étaient ni

caricaturistes ni journalistes ni policiers ni tous Juifs, ils étaient vous et moi c'est-à-dire le peuple de France.

C'est aussi par ces frappes aveugles que l'Islam intégriste, instaurant la peur, cherche à nous rendre méfiants envers nos compatriotes musulmans qui sont dans d'autres régimes leurs premières victimes.

C'est le piège terrible qui nous est tendu «monter les communautés les unes contre les autres» et ainsi renier nos idéaux et notre culture.

Sachons l'éviter.

Faisons face, résistons et revendiquons haut et fort notre attachement aux valeurs de notre république qui sont : la laïcité, la liberté, l'égalité et la fraternité.

Vive la paix, vive la France.

**Le Maire,
René JOURDAN.**





Office de tourisme

Jeudis Electro,

1^{er} jeudi de mai à septembre : 07/05, 4/06, 2/07, 6/08 et 3/09



Zumba Party

place Jean Jaurès les vendredis 10 et 31 juillet, les 14 et 28 août de 19h à 20h



Le Vide-Greniers

du 19 septembre avec une soixantaine d'exposants



Des visites du Village

tout au long de l'année
sur rendez-vous
pour les groupes intéressés



Quatre dimanches après-midi dansants

les 17 mai, 27 septembre,
11 octobre et 08 novembre 2016

Bilan de la fréquentation Été 2015

Le bilan de la fréquentation estivale de l'Office de Tourisme est très satisfaisant, il demeure le même qu'en 2014, soit environ 1700 visiteurs accueillis et renseignés.

La clientèle aoûtienne est plus importante que celle du mois de juillet. Le flux principal se situe entre le 14 juillet et le 15 août. Mais cette fréquentation principale depuis une dizaine d'années est moins marquée au profit du printemps et de l'automne.

Les Français représentent toujours plus des 2/3 de nos clients, avec en 1^{ère} position les Franciliens, suivis des Rhône-Alpins (leur fréquentation ne cesse de progresser, Lyon n'est qu'à 3h30 de notre destination par l'auto-route), puis les touristes de la région PACA.

Les demandes de cet été ont été surtout l'indication de villages typiques, les balades-randonnées, tout ce qui concerne les produits du terroir et artisans d'art.

News 2015

Acquisition d'une télévision grand écran plat pour visualiser des photos de La Cadière en diaporama et aussi promouvoir l'offre touristique du village (hébergement, restauration, producteurs ...)

L'Office a accueilli une stagiaire, nous essayons de toujours favoriser l'accueil et la for-



mation d'étudiants. Ce stage nous a permis de travailler sur la traduction de nos pages sur le site www.visitvar.fr

La Municipalité a embauché pour l'Office un saisonnier durant juillet et août afin de proposer de grandes amplitudes horaires d'ouverture.

Nous avons participé au 1^{er} Workshop du groupement des hôteliers et résidences de Bandol et ses environs le jeudi 26 mars 2015. Ce genre d'événement nous permet d'établir des contacts avec des professionnels du tourisme afin de promouvoir notre village, mais aussi pour répondre aux demandes de notre clientèle.

Comme chaque année

L'Office de Tourisme édite tous les mois depuis plusieurs années un programme des événements festifs de la commune. Cette information est aussi disponible sur notre site (www.ot-lacadieredazur.fr), sur celui de la Mairie (www.lacadieredazur.fr) et celui du département concernant le tourisme : www.visitvar.fr

Les manifestations de La Cadière sont accessibles aussi avec un smartphone grâce à un QR Code.

Info pratique

Varlib propose une ligne de bus pour la gare SNCF de Saint-Cyr. Renseignements à l'Office du Tourisme et sur : www.varlib.fr



Souvenirs de vacances à La Cadière

Soirée Jazz, le 23 mai

avec le groupe « Where is Boom »,
5 tet , hommage à Ray Charles
avec ses plus beaux morceaux

Saint Jean

Défilé aux lampions dans les rues
du village, danses avec l'Escolo,
joyeuses farandoles,et surtout le
grand feu de la Saint-Jean...



Fête de la Musique

Le 21 juin, Des moments partagés par beaucoup avec les musiques différentes
de la Lyre Vigneronne, du groupe « Terra Incognita » et du DJ « Alésia »,
de la chorale « Canten » et celle des « Enfants de Victoria »



« Lou baleti dei cadiero »

le 13 juillet, a eu lieu notre
incontournable « Baleti dei Cadiero »
(en partenariat avec l'Office du
tourisme). Petite nouveauté cette année
avec sa délocalisation au pied du moulin
de la fond d'abeille permettant ainsi au
plus grand nombre de profiter d'une vue
exceptionnelle sur le moulin et le village.

Cadiérens et vacanciers
(1500 personnes) ont accueilli les
différents groupes :

« Castanha è Vinovél » sur la place du
village puis, sur la grand scène, « Jamin »,
« L'Art à Tatouille », « Le Yan » et « Skoob »
du collectif Chinese Man.





Exposition Robert Wogensky Rétrospective du 27 juin au 11 juillet.

... « Robert Wogensky suit une trajectoire dont les phases successives ont construit une œuvre qui n'a d'égale que son éloquence picturale. Le champ de la toile est l'enjeu d'une introspection ouverte sur l'infini comme un miroir ou une fenêtre... »

Lydia Harambourg Correspondant de l'Institut Académie des beaux arts.

Une trentaine de toiles et une tapisserie ont révélé les différentes facettes de l'œuvre de cet artiste. Au vernissage tous ses amis cadiérens l'ont accueilli avec chaleur, lui rendant ainsi toute l'émotion qu'ils ont ressentie devant les toiles.

Pendant la quinzaine de jours qu'a duré l'exposition les enfants de l'école, guidés par les maîtresses, ont « regardé » attentivement, ont même essayé de reproduire...

Beaucoup sont revenus avec leurs parents.

Un vrai moment exceptionnel de bonheur .



Fête Nationale du 14 juillet

18h30

Cérémonie patriotique devant le
Monument aux morts,

21h

Bal avec le groupe
« Black and Whites »
place Jean-Jaurès.



Le Repas républicain

le 24 juillet, dans la cour du groupe scolaire Paul-Bert,
plus de 250 convives sont venus bavarder, manger, danser...
réunis dans l'amitié pour fêter La Cadière et la République.



Fête de la Libération de La Cadière - 20 août,

18h30, Cérémonie en souvenir de nos libérateurs et des morts pour la France.

21h Soirée imitations et chansons avec Bruno Boniface
dans son one man show désopilant.



Au Bal du 15 août ...

On a dansé avec l'orchestre
« Contact Emoi »



Fête des Vendanges le 23 août

Une fête particulièrement réussie cette année avec son défilé de charrettes tirées par de puissants chevaux dans les rues étroites du village (bravo aux charretiers !), la première pressée déjà bien sucrée (annonce d'un bon cru), la dégustation de Bandol (toujours très appréciée)...

Complétant la Fête, deux expositions : celle prêtée par les Amis de La Cadière : « les Oratoires » et celle aussi des outils anciens de tonnelier, prêtés par Mme Guérin. Deux brodeuses, en exécutant leur travail devant les visiteurs ont valorisé un art traditionnel en Provence : le boutis.



Bal de fin de saison estivale

Bonne idée que de clôturer l'été en dansant sur des airs des années 80.





Puis l'automne vint

Course des Vignes

Le dimanche 8 novembre dernier, 388 coureurs ont pris le départ de la sixième édition de « La Course des Vignes ».

Sur deux parcours, l'un de 7km et l'autre de 11km, la matinée bien brumeuse n'a en rien enlevé la bonne humeur de cette épreuve sportive !

À l'arrivée, apéritif et ravitaillement conviviaux, permettaient à chacun un temps d'échange pendant la remise des récompenses.

N'oublions pas la participation d'une quarantaine d'enfants sur un petit parcours avant le départ officiel de cette nouvelle édition.

Enfin, une paella de 150 convives clôturait cette matinée.

Merci à l'ensemble des bénévoles qui ont permis d'assurer en toute sécurité le parcours et la prise en charge de l'organisation à l'arrivée et au départ de cette course.

Ce rendez vous sportif accessible à tous, reste un moment convivial pour découvrir ou redécouvrir les chemins de notre commune et profiter de l'ambiance qui règne durant cette course.

Nous vous attendons aussi nombreux le dimanche 6 novembre 2016 pour la 7^{ème} édition !





Week-End des associations

Du 7 au 12 septembre la plupart des associations Cadiérennes ont exposé à l'Espace Culturel les panneaux très illustrés qu'elles avaient confectionnés. Ils indiquaient leurs activités, leurs cotisations, leurs calendriers...

Enfants et adultes sont venus nombreux chercher des renseignements pour organiser leurs activités pour l'année 2015 /16

Pour compléter cette manifestation, le 16 septembre, au Complexe Sportif Francis Itrac, toutes les associations sportives se sont réunies afin de faire découvrir au plus grand nombre enfants et adultes, les différentes pratiques sportives présentes sur la commune.

Cette journée n'a pas connu le succès et la fréquentation espérés, mais méritera d'être reconduite l'année prochaine avec les adaptations qui s'imposent.

Fête de La Science 2015

Dans le cadre de la XIV^{ème} Fête de la Science à La Cadière, deux chercheurs du CNRS et un professeur de médecine sont venus présenter les dernières avancées de leurs recherches.

Benjamin Prud'Homme, directeur de recherche au CNRS, Marseille Luminy, pose la question : comment expliquer que des individus d'une même espèce ou d'espèces très proches présentent des différences si visibles et comment ces différences évoluent-elles dans le temps ? Par des exemples simples et souvent amusants, il a démontré le lien entre génétique et aspect d'un individu. Il explique ainsi certains aspects de l'évolution.

Bruno Guigliarelli, professeur à Aix-Marseille Université, Laboratoire Bioénergétique et Ingénierie des protéines, a évoqué la longue histoire du magnétisme qui commence avec l'Égypte ancienne. La compréhension de ce phénomène a demandé des siècles d'observations. Aujourd'hui, on sait qu'il est dû à une propriété intrinsèque de la matière liée au spin des électrons. Cette notion difficile a été présentée dans un langage

simple et imagé. Les applications sont nombreuses en particulier le stockage d'informations sur des volumes de plus en plus petits (cartes à puce ...).

Philippe Naquet, médecin et professeur d'immunologie à Aix-Marseille Université, Centre d'Immunologie de Marseille-Luminy, a présenté des maladies infectieuses nouvelles (chikungunya, STRASS, Ebola...) ou la réapparition de maladies connues (Rougeole...) et a expliqué clairement comment l'immunité naturelle de l'homme peut être stimulée par la vaccination. La recherche actuelle développe des vaccins qui correspondent mieux aux stratégies évolutives de chaque microbe ou virus et essaie de prédire les mutations très rapides des virus. Pour Philippe Naquet, la vaccination reste la stratégie la plus efficace contre les épidémies si elle couvre 80% de la population. La recherche travaille actuellement sur des vaccins pour lutter contre des cancers et des maladies dégénératives.

Au cours de la table ronde et de la discussion, la vaccination n'a pas été remise en question...



Fête de la Science 2015 - Mini-Labo,

il faut ajouter que pendant deux jours, les enfants de l'école primaire sont venus manipuler dans de petits laboratoires préparés à leur intention dans l'Espace Culturel.





JOURNÉES DU PATRIMOINE

À L'ESPACE CULTUREL

Du vendredi 18 au dimanche 20 septembre

CONFÉRENCES

Vendredi 18 à 18h

« La Toponymie de Signes » quelle histoire se cache derrière les noms de lieux d'un village provençal ? Gérard Tautil, auteur de nombreux ouvrages sur la réalité culturelle, sociale et politique occitane, dans une conférence très argumentée a répondu à la curiosité des assistants.

Dimanche 20 à 16h

« La Grotte Chauvet » par le Docteur Duffaut. Conférence organisée par Les Amis de La Cadière : de belles photos commentées avec érudition ont laissé entrevoir la vie aux temps préhistoriques.

DEUX EXPOSITIONS

1715 : Il a été beaucoup question, en cette année anniversaire (300 ans) de la séparation de Bandol et de La Cadière. À partir de documents d'archives de La Cadière, l'exposition a retracé les événements qui ont abouti à l'indépendance de ces deux communes. Une lettre dans nos archives écrite par le maire de Bandol en 1792 appelle la Cadière « sa mère » et lui demande du blé qui leur manque tant ... !!!

1915 : Deuxième année de la « Grande Guerre ». Où en est le conflit ? Cette 2^e année de la grande guerre a vu disparaître douze jeunes Cadiérens morts pour la France. Qui étaient-ils ? À partir du recensement de 1911 (le dernier avant la guerre) et de documents historiques l'exposition a abordé ces questions.



Concert de la Lyre Vigneronne

Le 24 octobre, à l'Espace Culturel au profit du CCAS.

Merci à Jean-Paul Pastourelly et à l'ensemble des musiciens pour cette généreuse soirée.



Cérémonie du 11 novembre

Hommage aux combattants de la première guerre mondiale.

Les enfants se sont associés, à cette célébration, conduits par la directrice de l'école élémentaire Madame Toutalian, en interprétant « Le violoncelle poilu » nouvelle de Hervé Mestron.

Ce texte avait été travaillé en classe dans le cadre du projet « Littérature et Grande Guerre ».

Une évocation particulièrement émouvante interprétée par :
Rayane BELAID, Gaëlle CHAPOTOT, Pierre-Olivier NISS,
Nina PHILIBIN, Alix et Charlotte WILCKEN.





Cinéma Autrement ...

À peine finies les « Grandes Vacances », comme prévu, les rencontres autour du cinéma ont repris :

Westerns avec Gérard Estragon, nouvelle vague avec Mireille Vercellino...

Le 5 février, elle nous présentera un film japonais : « Une ville d'amour et d'espoir » de Nagisa Oshima (1959).

Autres dates prévues 04 mars, 22 avril, 20 mai.

Avec chaque fois une présentation qui apporte les clefs pour mieux comprendre, mieux savourer, mieux regarder...

Pour être averti de chaque projection (date, horaire, titre du film, il suffit de donner son email à Sylvain Alberto qui se charge de l'info. (tél. : 06 50 69 74 07)



Concert de la Sainte-Cécile le 22 novembre 2015

Malgré une température glaciale les musiciens de la Lyre Vigneronne ont offert, sous les applaudissements nourris des auditeurs-spectateurs, une heure et demie de musique variée.



Les 13 desserts 20 décembre

Le dernier week end festif avant Noël s'est terminé dans la joie autour du marché artisanal, les santons de la crèche vivante organisée par l'Escolo de la Cadiero qui confirme son succès d'année en année, des 13 desserts offerts par la municipalité et arrosés, toujours avec modération, d'un verre de vin chaud. Ce dimanche de fête s'est terminé par une très conviviale soirée cinéma en plein air avec châtaignes, grillades...





Les 13 desserts 20 décembre (suite)





Le Père Noël à La Cadière

Dès vendredi 18 décembre, veille des vacances d'hiver, l'Amicale Laïque a invité les enfants de l'école Paul Bert à un spectacle qui les a transportés un peu partout dans le monde. A la fin du spectacle une ovation a accueilli le Père Noël qui venait d'arriver avec les cadeaux que lui avait commandés la municipalité pour les enfants sages... La fête s'est poursuivie dans la joie, sur la place Jean Jaurès, avec la Boom du Père Noël.

Après avoir dormi sur un coin de nuage, le Père Noël est revenu le lendemain pour fêter les enfants du personnel municipal. Les très gros cadeaux distribués ont fait rêver...



